



**DÉLIBÉRATION N°2018-04-20-1
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 20 avril 2018

**POINT 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
13 MARS 2018**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et modifiés le 30 janvier 2015, le 3 juin 2016 et le 6 octobre 2017 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE avec 30 voix pour et 1 abstention le procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 mars 2018, tel qu'annexé.

À Nantes, le 20 avril 2018

Le Président de l'Université de Nantes


Olivier LABOUX



UNIVERSITÉ DE NANTES

PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ

SÉANCE DU MARDI 13 MARS 2018

PV N°401

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX, Président de l'Université de Nantes, siégeaient à ses côtés, M. Mohamed BERNOUSSI, 1^{er} Vice-président, Vice-président du Conseil d'Administration, M. Dominique AVERTY, Vice-président Formation et Vie universitaire et M. Noël BARBU, Vice-président Développement et Partenariats économiques – Affaires financières

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 28 MEMBRES

BARON Marie-Hélène	BIATSS	Bibliothèque Universitaire
BERNAULT Carine	A	UFR Droit et Sciences Politiques
BONNET GIBET Valentin	Etudiant T.	UFR Sciences et Techniques
BOUSQUET Emmanuelle	B	Faculté de Langues et Cultures Etrangères
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
BRUNAT Stéphane	BIATSS	SUMPPS
CARBONI Pierre	A	Faculté des Langues et Cultures Etrangères
CHAGNEAU Corentin	étudiant	UFR Médecine et Techniques médicales
CHENE Emmanuel	B	IAE Nantes - Institut d'Economie et de Management
DRONNEAU Céline	BIATSS	Pôle LLSHS
FLEURY-BAHI Ghazlane	A	UFR Psychologie
GENON Philippe	Pers. Ext.	Lycée CARCOUET
GRASSET Olivier	A	UFR Sciences et Techniques
GUEVEL Arnaud	A	UFR STAPS
HOUEL Stéphanie	Pers. Ext.	Région des Pays de Loire
LABOUX Olivier	A	Président de l'Université de Nantes
LE LIDEC Annabel	Pers. Ext.	INSERM
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE
LUPI Cyril	B	UFR Sciences et Techniques
MENUET Philippe	BIATSS	UFR Droit et Sciences Politiques
MIRALLIE Camille	Etudiante T.	UFR de Sciences pharmaceutiques et biologiques
MORERE Julie	B	Service Universitaire des Langues
OBLE Diane	Pers. Ext.	CGT Pays de Loire
OLERON Philippe	Pers. Ext.	SIGMA Informatique
POUZAIN Yves	B	IUT de Nantes
SAMI Taklit	B	UFR Sciences et Techniques
TONNERRE Clotilde	BIATSS	Cellule d'aide au pilotage
TRICHET Valérie	B	UFR Médecine et Techniques médicales

AVAIENT DONNE PROCURATION : 4 MEMBRES

AFFILE Bertrand	Pers. Ext.	Nantes Métropole
JAOUEN Pascal	A	Polytech Nantes
JOLLIET Pascale	A	UFR Médecine et Techniques médicales
TOSTIVINT Xavier	Pers. Ext.	BEELINK SARL

ETAIENT ABSENT A L'OUVERTURE : 3 MEMBRES

BOUGIS Marine	étudiant	UFR de Sociologie
BOULEY Marcel	Etudiant	UFR Droit et Sciences Politiques
DE SOUSA VERGNES Alice	Etudiante	UFR Médecine et Techniques médicales

MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS A L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES	ARRIVES EN COURS
35	28	4	3	0

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

BARON M.	Expert-comptable cabinet KMG
BEZAULT Valérie	Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
BIAIS Thierry	Directeur Général des Services
BRANCHEREAU Hervé	Directeur des Affaires Financières
DEFOIS Serge	Directeur de Cabinet
DUOT Jonathan	Agence comptable
DURAND Christelle	Rectorat de Nantes
EUDELIN Vincent	Responsable de la Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
FATTAL Paul	Vice-président Qualité et Développement Durable
GASTINEAU Jérôme	Directeur de Cabinet adjoint
Mme HARDOUIN	Expert-comptable cabinet PWC
LE FICHANT Françoise	Vice-présidente Ressources Humaines et Dialogue Social
PERON Marc	Directeur de la Communication
SCHLAEPPI Laurianne	Directrice Générale Adjointe des Services / Plan – Investissement – ressources matérielles
TEXIER Stéphanie	Directrice Générale Adjointe des Services / Affaires institutionnelles – Ressources humaines – Environnement au travail

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 décembre 2017
2. Informations générales
3. Approbation de la contribution 2018 de l'Université de Nantes à l'Université Bretagne Loire (UBL) (après examen par le CPCA)

AFFAIRES BUDGETAIRES

4. Certification des comptes 2017 (après examen par la CPCA) ;
5. Présentation et approbation (après examen par la CPCA) :
 - du compte financier, des comptes consolidés et de l'affectation du résultat 2017 ;
 - du tableau des autorisations budgétaires en AE/CP, recettes et solde budgétaire ;
 - du tableau d'équilibre financier.

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

6. Approbation de la nomination du Président Directeur Général Délégué de la filiale Capacités

AFFAIRES IMMOBILIERES

7. Présentation de l'actualisation du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière

FORMATION ET VIE ETUDIANTE

8. Approbation des capacités d'accueil (après avis de la CFVU et examen par la CPCA)
9. Approbation des modalités d'accès au cycle Master pour l'année universitaire 2018-2019 (après présentation à la CFVU et examen par la CPCA)
10. Approbation de la répartition du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes 2018
11. Approbation de la demande d'accréditation d'une licence professionnelle « Sécurité Sanitaire des Aliments, Qualité, Nutrition et Analyses », uniquement en alternance, à l'IUT de La-Roche-sur-Yon, à partir de 2018-2019
12. Présentation de l'activité du Service de santé des étudiants-SUMPPS

AFFAIRES FINANCIERES ET COMPTABLES

13. Approbation des modalités de prise en charge des frais de déplacement (après examen par la CPCA)
14. Approbation de tarifs, dons et subventions (après examen par la CPCA)
15. Rendu-compte des conventions, marchés et contrats signés par le Président en 2017 (après examen par la CPCA)
16. Rendu compte de remises gracieuses

17. Questions diverses

LE PRESIDENT ouvre la séance à 8 heures 00.

POINT 8. APPROBATION DES CAPACITES D'ACCUEIL (APRES AVIS DE LA CFVU ET EXAMEN PAR LA CPCA)

M. AVERTY indique que la loi orientation et réussite des étudiants a été promulguée le 8 mars 2018. Le décret d'application et un certain nombre d'arrêtés ont été publiés.

L'article 1 de la loi dispose que les capacités d'accueil des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur des établissements relevant des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur sont arrêtées chaque année par l'autorité académique après dialogue avec chaque établissement, sous-entendu suite à une validation par les conseils d'administration des établissements et transmission au Recteur.

La procédure élaborée au niveau de l'Etablissement a été faite en amont de la loi puisque le calendrier était contraint. Des échanges ont eu lieu avec les Composantes dès le mois de novembre.

Au niveau des licences, il y a eu un avis initial de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) le 14 décembre. **M. AVERTY** avait sollicité en amont cet avis pour pouvoir ensuite discuter avec le Ministère sur d'éventuelles augmentations de capacités d'accueil, sous réserve d'obtention de moyens complémentaires. Il y a eu un avis rectificatif de la CFVU le 5 février après avoir eu des engagements sur l'obtention de moyens complémentaires. Les augmentations de capacité d'accueil portaient sur trois formations : STAPS (+ 60 places), Psychologie (+ 30 places), Langues Etrangères Appliquées (+ 30 places).

Pour les DUT, jusqu'à présent, les capacités d'accueil ne passaient pas en Conseil d'Administration même si ce sont des filières sélectives. Désormais, la loi dispose que c'est au Conseil d'Administration de l'Etablissement de valider ces capacités d'accueil. La CFVU a émis un avis favorable le 18 janvier suite au passage devant le Conseil d'Administration des IUT des capacités d'accueil.

L'ensemble de ces capacités d'accueil est soumis à validation du Conseil d'Administration. Elles permettent d'accueillir un maximum d'étudiants dans les meilleures conditions possibles compte tenu des possibilités.

Mme BERNAULT précise que la majorité U2020 votera ces capacités d'accueil. Elle rappelle que cette réforme a pour but de mettre fin au tirage au sort, ce dont on peut a priori se féliciter. Ces capacités d'accueil ont été fixées en accord avec les Composantes. Elles ont donné lieu à un vote en CFVU en décembre et ont permis d'obtenir des moyens supplémentaires. Par ailleurs, elles ne diminuent pas les capacités d'accueil de l'Etablissement globalement, ce qui est un point important. Elles doivent permettre d'accueillir les étudiants dans les meilleures conditions possibles. Pour toutes ces raisons, la majorité votera pour ces capacités d'accueil. **Mme BERNAULT** tient à profiter de cette occasion pour saluer le travail qui a été mené au sein des Composantes par les services et par le Vice-Président, sur ce sujet qui est particulièrement délicat et complexe.

Mme SAMI salue le fait qu'il y ait eu 60 places de plus en STAPS, 30 en psychologie et 30 en LEA. Qu'il y ait des recherches de solution pour l'aberration du tirage au sort, c'est une évidence, pour autant on profite du fait que certaines filières sont en tension pour instituer des capacités d'accueil pour toutes les filières et pour toutes les formations.

Les élus de la liste Ensemble sont contre le principe qui instaure en fait pour les années à venir la sélection à l'Université. Il y a certaines mesures qui pourraient être considérées comme du plus, notamment celles qui concernent l'accompagnement des étudiants. Cependant, ces mesures ne sont pas suivies d'une aide particulière du Ministère. C'est une sélection qui ne dit pas son nom et par conséquent ils voteront contre.

Mme OBLE souligne que la question est de savoir combien d'étudiants ne seront pas pris sur leur choix premier. Par exemple, en Droit, la capacité totale est de 1 030 personnes. Elle demande combien d'étudiants ne seront pas pris sur cette discipline.

Elle demande, quand la capacité totale est égale à la capacité Parcoursup, si cela signifie qu'il n'y a pas de redoublants.

Sur certaines disciplines et notamment par exemple en mathématiques ou en sciences physiques où l'on sait que l'on manque déjà de profils, **Mme OBLE** demande si les capacités ont pris en compte les besoins de ces profils aujourd'hui et à moyen terme.

M. AVERTY indique qu'en Droit, l'année dernière, il y avait 4 800 dossiers, 660 places. 4800 personnes ont été appelées et moins de 660 ont suivi la formation. Les candidats font des vœux sur plusieurs formations. L'an dernier, chaque candidat classait ses vœux. Cette année, ils ne classent plus leurs vœux. L'Etablissement n'est donc pas en mesure de savoir combien il y a de vœux 1 par exemple. On peut voir la volumétrie globale actuelle qui se profile en Droit. Globalement, les chiffres sont plutôt inférieurs à ce que l'on avait les années passées.

Il y a effectivement des filières qui sont sélectives à l'Université. Dans ces cas-là, globalement, il n'y a pas de redoublants. Si dans une filière sélective, le candidat n'est pas en capacité de passer dans l'année supérieure, il pourra redoubler mais dans la filière classique.

Concernant les mathématiques et les sciences physiques, les capacités d'accueil sont au-dessus de ce que l'Université a pu accueillir les années passées. L'Université est actuellement en capacité de couvrir la demande.

M. CARBONI voudrait saluer l'effort qui a été consenti par les Composantes. Ce sont elles qui vont accueillir ces étudiants et qui vont être impactées directement dans leurs conditions de travail et aussi dans les conditions d'accueil physique de ce nombre d'étudiants qui, au vu de la démographie de l'année 2000, va être beaucoup plus important l'année prochaine que précédemment. Les lycées explosent cette année, particulièrement en classe de terminale. **M. CARBONI** veut savoir comment se positionne l'Université de Nantes par rapport à la communication qui a été faite par le Ministère pour l'aide qui sera donnée à ceux qui auront une réponse « *oui si* ». Il demande s'il y aura un processus d'accompagnement pédagogique des Composantes qui permettra une remise à niveau éventuelle des étudiants qui ne présentent pas toutes les garanties de succès.

M. AVERTY répond qu'à partir du moment où l'on met un « *oui si* » dans la plateforme, cela signifie que l'Etablissement prévoit un accompagnement. Si non, il faudra répondre « *oui* ». C'est incohérent de répondre *oui si*, si derrière il n'y a pas d'accompagnement. **M. AVERTY** a réuni l'ensemble des Directeurs de Composante pour discuter sur le fait de mettre des « *oui si* » car ils ont clairement dit au Ministère qu'ils ne seraient pas en mesure à la rentrée prochaine de déployer ce dispositif partout, notamment pour des problématiques de moyens. Le Ministère a donné des moyens au travers des postes pour accueillir plus d'étudiants mais a aussi donné des moyens sous forme d'heures, soit de tutorat soit des heures complémentaires pour accompagner les « *oui si* » que l'Etablissement pourra mettre en place. Tout cela, **M. AVERTY** le travaille avec les Composantes sur la base du volontariat. Certaines Composantes ont indiqué ne pas être prêtes pour le mettre en place cette année. En revanche, d'autres sont volontaires pour le faire et sont donc accompagnées.

M. CARBONI aimerait comprendre quelle garantie vont avoir les Composantes sur la masse horaire de cet accompagnement. Si c'est pour accompagner 20 étudiants sur une promotion de 400, il trouve que l'on se moque des futurs bacheliers.

M. AVERTY répond que si on a besoin d'accompagner 20 étudiants parce que 20 en ont besoin, ça ne le choque pas.

M. CARBONI ne pense pas que 20 étudiants aient besoin d'accompagnement dans les Composantes où le nombre d'étudiants est tel que l'accompagnement pédagogique des « *oui si* » ne pourra pas se faire dans des conditions décentes. C'est une évidence pour tous ceux qui sont sur le terrain.

LE PRESIDENT indique que c'est une réforme qui va monter en charge au cours des années. L'Etablissement va commencer à faire les « *oui si* » qu'il peut faire. Il faut se projeter sur plusieurs années, trois ou quatre ans probablement, pour pouvoir avancer là-dessus.

M. GUEVEL souligne qu'au sein de l'Université, dans certaines Composantes (Sciences, Composantes du pôle LLSHS, en STAPS), il y a déjà des expérimentations en cours qui visent à prendre en charge des profils issus des baccalauréats professionnels et technologiques, des baccalauréats qui ne sont a priori pas totalement adaptés au cursus et la formation universitaire choisie. Il prend pour exemple ce qu'il connaît le mieux, c'est-à-dire le dispositif qui a été mis en place à la rentrée dernière pour les élèves des baccalauréats professionnels et technologiques qui choisissent un cursus en histoire, en sociologie et en STAPS.

En STAPS, il y en a beaucoup chaque année et ils ont décidé il y a deux ans de se lancer dans la mise en œuvre d'un dispositif dédié de prise en compte des lacunes de ces étudiants à l'arrivée. Il leur est proposé une formation visant à monter en compétences sur l'expression écrite, orale et la culture générale. Ce dispositif va être converti s'agissant de l'UFR STAPS en un dispositif permettant d'adresser des « *oui si* » à certains candidats considérant qu'ils ne répondent pas à tous les attendus qui ont été posés par la discipline. De cette façon,

l'expérimentation va pouvoir être poursuivie, ce dispositif va pouvoir être calqué sur la réforme. Ces étudiants, bien qu'ils aient effectué un certain choix au lycée, on ne peut pas les priver et leur interdire l'accès à certaines formations dès lors qu'ils ont au bout du compte un projet professionnel qui est complètement cohérent. On s'aperçoit avec le temps et l'expérience que ces étudiants-là ont certes un gros problème d'adaptation en arrivant à l'Université et lors de leur première année, mais lorsqu'ils passent le cap au bout de deux ans cette première année, ils sont parfois extrêmement méritants, très adaptés et réalisent des études brillantes.

M. SAMI pense que l'on est au cœur de la vraie question posée par **M. CARBONI** et reprise ensuite. Elle pense que l'un des points positifs peut-être de cette réforme, c'est la possibilité donnée en principe à l'Université ou à différentes Composantes de pouvoir accompagner les étudiants qui ont un projet et qui n'ont pas une formation correspondant à ce projet. La question principale est : est-ce que le Ministère a donné les moyens à l'Université pour réaliser cet accompagnement-là ?

Il existe un dispositif à l'UFR Sciences qui s'appelle le parcours réussite et qui justement a été instauré à l'époque du plan licence. Il y avait deux groupes de TD qui étaient accompagnés pour pouvoir poursuivre dans les formations de leurs choix. Depuis un certain nombre d'années, il n'y a qu'un seul groupe de TD. Il y a chaque année environ 150 demandes et un groupe de 30 qui est pris chaque année, car l'UFR n'a pas les moyens. Elle aimerait savoir si au niveau de l'Université nous avons les moyens d'investir pour accompagner tous les étudiants à qui on aurait dit « *oui si* ». Le Ministère est-il prêt à accompagner ces étudiants ?

Elle aimerait être sûre que ces capacités d'accueil ne sont pas là pour dire dans quelques années que le Ministère n'a pas donné les moyens pour pouvoir accompagner ces étudiants et que par conséquent les capacités d'accueil diminuent de plus en plus.

M. AVERTY répond qu'ils sont très vigilants sur les moyens. Concernant le dispositif évoqué à l'UFR Sciences, il y a la possibilité d'avoir plus de groupes. C'est une volonté de l'UFR de ne pas développer davantage ce dispositif parce qu'il y avait aussi des étudiants qui derrière s'orientaient vers d'autres horizons. Désormais, ce programme réussite va être intégré dans le socle des « *oui si* ». Les discussions avec la Région montrent qu'elle est prête à accompagner l'Université pour une augmentation de ces dispositifs. Par ailleurs, l'Université est en train de rechercher des fonds du côté du Fonds Social Européen, pour essayer justement de développer ces formations. L'Etat donne des moyens, certes peut-être pas à la hauteur. C'est aussi pour cela que cet accompagnement va se développer progressivement.

M. CHAGNEAU indique que malgré la fin du tirage au sort dont ils se félicitent avec le nouveau projet de loi, les capacités d'accueil restent une forme de sélection qu'InterAsso Nantes a toujours refusée. On ne peut pas accepter ce genre de sélection au nom de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, au nom du libre parcours de l'étudiant dans sa formation et dans son insertion professionnelle, même si les capacités d'accueil qui vont être votées ne paraissent pas contraignantes au premier abord. Elles peuvent avoir des conséquences à terme, notamment si elles sont évaluées à la baisse ou si elles sont trop restrictives par rapport au nombre d'étudiants prévu dans les formations concernées. Ils ont toujours été opposés aux capacités d'accueil et ils le resteront. Cependant, des efforts ont été faits, notamment en Psychologie en STAPS qui sont des filières en tension depuis longtemps. Dans ce sens-là, il faut encourager les efforts de l'Université dans les négociations qui ont été faites, encourager les moyens mis en œuvre pour accompagner les étudiants. C'est un volet majeur du projet de loi orientation et réussite des étudiants et une orientation politique de l'Université. Les innovations, notamment pédagogiques, doivent permettre à terme à tout étudiant de réussir sa formation indépendamment de tout déterminisme. Ce sont des choses qu'il faut encourager. Evidemment, il y a un manque de budget. C'est quelque chose qui est chronique. Cependant, même si seulement 30 étudiants sont pris, c'est toujours 30 étudiants qui ne vont pas redoubler, c'est toujours 30 étudiants qui ne vont pas se perdre dans leur orientation et qui ne vont pas quitter le monde de l'enseignement supérieur. **M. CHAGNEAU** pense qu'il faut encourager, pousser chaque innovation, chaque projet pédagogique même minime. Les moyens, l'Etablissement pourra les avoir à terme. Il pense que le Ministère ne ferme pas les yeux là-dessus. Bien qu'ils soient fondamentalement opposés à la sélection à l'enseignement supérieur, les élus d'InterAsso Nantes restent conscients de la responsabilité de l'Etat sur ce sujet, notamment en matière d'accessibilité à l'enseignement supérieur et d'attribution des moyens à l'Université pour la garantir, c'est pourquoi ils vont s'abstenir sur ces capacités d'accueil.

M. POUZAINT souligne qu'il est bien évident que les responsables de l'Université ne sont pas dans la même position que les administrateurs du Conseil d'Administration. On peut noter que dans le contexte très contraint, des adaptations positives ont pu être apportées çà et là. La question fondamentale, c'est la question de l'égalité. Il pense que le gouvernement actuel a un problème avec la question de l'égalité. Le journal le Monde a parlé de « Président des riches ». La question de l'égalité ne se pose pas uniquement à l'Université, mais dès le lycée et même avant. C'est quelque chose qui se construit par l'habitat, par tout un tas de choses. Il suffit d'aller

voir sur le blog de Thomas Piketty, d'aller voir les travaux de l'observatoire des inégalités qui soulignent l'augmentation des inégalités en France. Les élus d'Ensemble ne peuvent pas voter pour ce projet tel qu'il est présenté, même si par ailleurs ils ont bien noté qu'il y avait des efforts qui ont été faits. Il y a une tentative de répondre au mieux aux étudiants avec les moyens disponibles. Politiquement, ils ne peuvent pas voter ce qui est proposé parce que cela signifie qu'ils acceptent la communication du gouvernement et il n'en est pas question, que ça soit sur ce sujet, que ça soit sur la loi travail, que ça soit sur la question des migrants. Ils ne peuvent pas être complices de faire perdurer un système où il y a 8 000 euros pour un étudiant dans une Composante de l'Université, 12 000 ou 13 000 euros pour un étudiant un IUT ou à Polytech. Il faut avoir le courage de dire les choses. Ce qui est proposé ne répond absolument pas à une dynamique positive. S'il prend la Composante dans laquelle il travaille, l'IUT de Nantes, ils ont mis en place depuis une dizaine d'années un tutorat parce qu'ils ont les moyens de le mettre en place. Ce n'est pas possible de le mettre en place dans des Composantes traditionnelles avec la masse d'étudiants. A l'IUT, il est possible de faire du sur-mesure mais dans une UFR classique, c'est impossible parce qu'il y a des questions d'intendance. Des collègues qui sont dans des Composantes n'ont même pas un bureau personnel pour pouvoir travailler. En conclusion, **M. POUZAIN** ne votera pas le projet présenté, pas pour condamner le travail qui a été fait, mais cela ne répond pas à la dimension du problème qui est posé.

Mme BARON partage tout ce qui a été dit précédemment. On peut sentir une manœuvre du gouvernement. Les tirages au sort en STAPS ou en PACES, mis en place parce qu'il n'y avait pas assez de moyens les années précédentes, sont l'alibi bien facile et bien trouvé. On lit partout que le traitement des dossiers va être très différent, que ça change par rapport à APB. Elle demande ce que la mise en place de cette sélection entraîne comme surcharge de travail pour les collègues, que ce soit pour les personnels administratifs ou enseignants.

M. AVERTY répond que pour la mise en place des critères d'évaluation des dossiers, il y a des moyens qui ont été alloués, qui ont été donnés aux Composantes en termes administratifs. Il y a des renforts pour les deux mois qui arrivent afin d'accompagner les équipes pédagogiques dans l'étude des dossiers. Au niveau des enseignants, cela fait partie du travail qu'ils doivent mettre en place, c'est-à-dire qu'ils doivent aussi regarder les dossiers pour voir si les étudiants sont en capacité de réussir ou s'il convient de les accompagner. Il n'a jamais entendu quelqu'un dire qu'il n'était pas d'accord pour regarder les dossiers pour rentrer en Master. Certes, il y a désormais un peu plus de travail. Il y a un outil d'aide à la décision qui aidera au classement des dossiers. **M. AVERTY** travaille là-dessus. Il ne dit pas que ça ne va pas entraîner un travail supplémentaire. Pour autant, il pense que c'est réalisable.

Mme BOUSQUET rappelle, qu'en plus de tous les éléments d'aide à la décision qui ont été mis en place, il y a un vrai travail à l'Université sur la transversalité des compétences qui est portée par la culture et par différents acteurs, notamment les bibliothèques, le Théâtre Universitaire, le pôle étudiant etc. qui vont pourvoir accompagner les étudiants. Cela est indispensable pour les fameuses compétences savoir-être et savoir-faire.

M. GUEVEL souligne que si l'IUT a les moyens de mettre en place le tutorat, il présume sur ressources propres, alors il y a selon lui une possibilité pour que ça s'étende vers d'autres Composantes. Cela s'appelle la solidarité. Un peu plus tard au cours de cette séance, il sera proposé de voter une évolution du prélèvement sur ressources propres. Dès lors qu'il y a des ressources propres générées par certaines Composantes parce qu'elles ont la capacité et les compétences pour le faire, ces ressources peuvent profiter au plus grand nombre en étant redistribuées.

Mme BARON demande la forme que prend l'outil d'aide à la décision et demande s'il s'agit d'un petit APB local.

M. AVERTY répond que l'Etablissement va devoir classer en Droit 4 000 dossiers. Il ne connaît personne qui est capable de classer 4 000 dossiers de façon objective sans avoir à un moment donné un pré-classement, une aide. Il convient de regarder le dossier personnel de l'étudiant, de regarder s'il est cohérent et de voir surtout s'il y a des éléments qui ressortent. On ne peut pas à la fois demander à ne pas utiliser d'outils informatiques et en même temps dire que le fait de regarder tous les dossiers va engendrer beaucoup de travail. A partir du moment où l'on doit classer des dossiers, il faut bien avoir des éléments pour le faire. Le but de cette loi, c'est de classer les dossiers pour être capable d'identifier les étudiants qui seront en difficulté. Au final, l'an dernier, il y avait plus de 4 800 candidats pour Droit et moins de 600 personnes sont venues. On pourrait dire que l'on ne regarde pas les dossiers et que l'on appelle les 4 000 candidats. Cependant, est-ce que cela a du sens d'appeler 4 000 candidats sans regarder le dossier et de voir combien il y en aura le jour de la rentrée ? Les collègues de lycée ont fait un gros travail. **M. AVERTY** rappelle que dans APB, pour s'inscrire dans une licence, il suffisait de cliquer. Un certain nombre de jeunes qui n'ont pas forcément les codes ont peut-être coché telle ou telle formation et se sont retrouvés à l'Université sans y avoir même réfléchi. Maintenant, il faut aussi réfléchir sur son projet. **M. AVERTY** côtoie beaucoup de proviseurs de lycée et il peut garantir que dans

les lycées, il y a un véritable travail d'accompagnement qui est fait et qui sera selon lui quelque chose de très productif.

LE PRESIDENT a entendu beaucoup de témoignages aux journées portes ouvertes. Il a échangé avec des familles. La réflexion des jeunes avant l'arrivée à l'Université est en train de se forger de manière tout à fait différente. Les réflexions sont beaucoup plus abouties, même s'il y a parfois des inquiétudes. **LE PRESIDENT** fait le pari que d'année en année, cette anticipation, sur la base de ce qui est fait depuis des années en bac-3 bac+3, va être plus solide, plus mûrie. C'est un atout. Il a entendu des éléments de solidarité, il les partage. Il a entendu aussi l'apologie de la sélection à l'entrée à l'Université. Il pense que l'on peut s'inspirer d'autres exemples, les IUT par exemple. Il y a une philosophie d'ensemble qui lui paraît être positive par rapport à l'accompagnement des étudiants. Il sera extrêmement vigilant sur les moyens donnés pour mettre en place cette réforme sur plusieurs années.

M. JAOUEN a donné procuration à **M. GRASSET**, **Mme JOLLIET** à **Mme BERNAULT**, **M. TOSTIVINT** à **M. GUEVEL** et **M. AFFILLE** à **M. LABOUX**.

Le Conseil d'Administration approuve avec 21 voix pour, 6 voix contre et 5 abstentions le projet de délibération relative aux capacités d'accueil en DUT (1ère année), en licence (1ère année), en PACES, et en MASTER pour l'année universitaire 2018-2019 tel qu'annexé.

POINT 9. APPROBATION DES MODALITES D'ACCES AU CYCLE MASTER POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019 (APRES PRESENTATION A LA CFVU ET EXAMEN PAR LA CPCA)

M. AVERTY indique que ce point concerne les capacités d'accueil au niveau Master qui avaient déjà examinées l'an dernier. Globalement, elles sont inchangées par rapport à l'an dernier. Il y a eu quelques ajustements. Il y a un Master où l'on a l'impression qu'il y a une diminution mais c'est parce que c'est un Master co-accrédité entre quasiment toutes les universités de la COMUE UBL. L'an dernier, les capacités d'accueil étaient un petit peu trop élevées par rapport à ce que l'on pouvait accueillir sur Nantes sachant que c'est un Master qui est entièrement mutualisé.

En Master, il s'agit d'une sélection même si il y a le droit à la poursuite d'études. La sélection s'applique en M1. A partir du moment où un étudiant a été sélectionné pour rentrer en M1, il ne sera pas à nouveau sélectionné pour rentrer en M2. Il a un accès de droit. Des capacités d'accueil sont approuvées au niveau des M2 parce que l'Etablissement a des demandes qui viennent d'étudiants qui sont dans d'autres Masters en M1 et qui veulent rentrer en M2. Cela permet de prendre ces étudiants ou encore des étudiants qui changent de mention. Il faut avoir des bases pour pouvoir dire non. La loi ne permet pas de refuser l'accès en M2 d'un étudiant qui a validé son M1.

Seul le Droit reste avec la sélection à l'entrée en M2 pour un certain nombre de formations, sans doute jusqu'à l'année prochaine.

Ce qui a été fait l'an dernier sur les modalités d'examen des dossiers ne change pas, à l'exception d'un point. Un travail a été réalisé au niveau national sur l'alignement des calendriers. L'an dernier, beaucoup d'étudiants qui ne répondaient pas ou ne venaient pas s'inscrire parce qu'ils attendaient d'autres réponses ailleurs. L'ensemble des Vice-Présidents se sont mis autour d'une table et ont décidé d'aligner les calendriers. Les calendriers de la plupart des universités sont donc alignés : une campagne du 23 avril au 14 mai, transmission des résultats aux candidats avant le 22 juin avec une date limite d'inscription le 21 juillet.

On ne peut pas permettre aux étudiants d'attendre le mois de septembre pour venir s'inscrire et après se plaindre qu'il y ait beaucoup d'étudiants qui restent sans place. Cela oblige les candidats à s'inscrire. S'ils ont des problèmes pour s'inscrire pour des raisons financières, des solutions seront trouvées. Il y a actuellement trop de candidats qui disent qu'ils viennent et qui ne donnent plus jamais de signe de vie et qui bloquent le système. Il y a possibilité d'avoir plusieurs sessions de recrutement autant que de besoins.

Mme SAMI voudrait juste relier le point précédent à celui-ci parce que l'année dernière et l'année d'avant, quand on a commencé à parler des Masters et que les élus d'Ensemble parlaient de sélection, la communication officielle disait qu'à partir du moment où il y avait le droit à la poursuite d'études, on ne pouvait pas parler de sélection. Elle donne rendez-vous dans un ou deux ans pour voir s'il n'y aura pas de sélection.

Mme FLEURY-BAHI apporte un témoignage sur l'UFR de Psychologie. Il est vrai qu'au départ il y avait des inquiétudes légitimes liées au calendrier contraint, aux délais relativement courts pour opérationnaliser la procédure. In fine, la mise en œuvre de ces nouvelles modalités d'accès aux Masters s'est effectuée sans problème. Le calendrier a été revisité. Les petits soucis liés aux inscriptions tardives vont être limités. Elle souhai-

tait surtout préciser qu'ils ont pu au niveau de son UFR évaluer les retombées très positives au niveau des promotions de Master. Il y a une qualité incomparable d'enseignements auprès des Master 1 vu les effectifs qui sont réduits par rapport aux effectifs précédents. La cohérence entre Master 1 et Master 2 devient effective. Précédemment, c'était une cohérence théorique. **Mme FLEURY-BAHI** a donc une perception très positive de ces nouvelles modalités.

Mme OBLE demande, concernant l'ESPE, s'il faut bien que les étudiants aient obtenu le concours pour passer en M2.

M. AVERTY répond que le Master n'a rien avoir avec le concours. Pour passer en M2, il suffit d'avoir son M1. Il y a énormément d'étudiants en M2 qui n'ont pas le concours. Les établissements mettent en place des moyens pour permettre à ces étudiants de préparer une deuxième fois le concours. On peut avoir le Master MEEF sans passer le moindre concours. Il n'y a aucune d'obligation.

LE PRESIDENT souligne que cela rend très difficile le travail des collègues avec 6 profils radicalement différents en M2.

M. CHAGNEAU indique qu'ils avaient encouragé il y a deux ans le passage de la sélection du M2 au M1, afin de rendre le parcours cohérent. Malgré tout, cela reste évidemment une sélection, on ne s'en cache pas contrairement à la licence. Ils s'abstiendront également sur ce vote.

LE PRESIDENT rappelle avant de passer au vote que nous allons fêter cette année les 20 ans du processus de Bologne. Or, le processus de Bologne, c'est exactement cette unité M1, M2 que nous n'avons pas appliquée. Il a fallu 19 ans pour le faire.

Le Conseil d'Administration approuve avec 21 voix pour, 6 voix contre et 5 abstentions le projet de délibération relative aux modalités de sélection en première année de Master de certaines mentions pour l'année universitaire 2018-2019 tel qu'annexé.

POINT 4. CERTIFICATION DES COMPTES 2017 (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)

M. BARON indique que c'est la 8^{ème} année qu'ils interviennent en tant que commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes de l'Université de Nantes liée à l'accession à l'autonomie. Au niveau des commissaires aux comptes, cela fait deux ans que KPMG et PWC ont été nommés commissaires aux comptes de l'Université par le Conseil d'Administration. Ils sont là pour six ans, de 2016 à 2021. La certification porte à la fois sur les comptes individuels de l'Université et sur les comptes consolidés de l'Université qui englobent la filiale Capacités et la Fondation de l'Université de Nantes.

La mission du commissariat aux comptes, c'est de porter une opinion sur les comptes. Cette opinion peut prendre plusieurs formes. Elle peut être émise avec réserve, c'est-à-dire sur certains points ils peuvent ne pas être en accord ou alors l'Etablissement peut ne pas avoir développé toutes les diligences qu'il devait développer. Les commissaires aux comptes peuvent également émettre un refus de certification quand ils ne sont du tout d'accord sur les comptes. Enfin, ils peuvent également certifier les comptes sans réserves. Pour rappel, sur les six premières années, il y avait eu quelques réserves sur les comptes. L'année dernière, il n'y avait pas eu de réserves.

Mme HARDOUIN indique qu'en termes de fait marquant pour l'année 2017, il y a la décision du Conseil d'Administration de dissoudre le CFA en tant que service à comptabilité distincte, à partir du 1^{er} janvier 2018. A compter de cette date, le CFA poursuit son activité de manière totalement indépendante et sous forme associative. Elle tenait également à porter à l'attention des administrateurs les travaux entrepris par l'Université sur tout le processus recettes. L'année dernière, ils avaient fait quelques commentaires sur le sujet et notamment sur certains comptes, notamment le compte 471 qui est un compte recettes à classer. Il y avait également les comptes d'avance client et d'avance sur subventions pour lesquels le suivi était perfectible, de même que le circuit de communication entre les différents services de l'Université. Ce qui est à souligner cette année, c'est qu'il y a un travail très important qui a été entrepris par l'Université afin d'apurer au maximum ces deux comptes. Le compte 471 a vraiment diminué. L'Université a mis en place un suivi hebdomadaire. Il y a eu des ateliers, des formations qui ont été dispensées au niveau des différents acteurs du processus recettes pour les sensibiliser et leur rappeler les règles à respecter. L'effet, ce n'est pas tant dans la diminution parce qu'il y a beaucoup de règlements qui sont effectués en fin de période et pour des raisons diverses notamment liées à la GBCP, il

n'est pas possible de les imputer après le 1^{er} janvier de l'année suivante. L'antériorité sur ces comptes a diminué de manière très significative et c'est vraiment à souligner.

M. BARON indique que l'audit 2016 avait abouti à une certification des comptes annuels et consolidés sans réserve mais avec des observations. Ils attiraient l'attention des administrateurs sur deux points :

- l'absence de tableau de passage de la comptabilité budgétaire à la comptabilité générale. Des textes étaient encore en cours de discussion sur ce point ;
- l'absence de travaux spécifiques sur les comptes du CFA qui étaient présentés de façon individuelle dans l'annexe de l'Université.

Sur 2017, ils certifient les comptes sans réserves. Ils n'ont pas d'observations particulières à émettre. L'absence de tableau de passage de la comptabilité budgétaire à la comptabilité générale a fait l'objet d'un texte spécifique qui permettait de l'exclure de l'annexe. C'est pour cela qu'ils n'ont pas reconduit cette observation.

LE PRESIDENT souligne que c'est un travail considérable. Il remercie les services de cet engagement vraiment important d'année en année pour certifier.

M. GRASSET demande si c'est bien la première fois que c'est une certification sans réserve et sans observation.

M. BARON répond que c'est effectivement la première année. Déjà l'année dernière, il y avait une certification sans réserve également. Au-delà de l'absence d'observation, il faut surtout se féliciter du travail accompli notamment sur le point précédent qui était effectivement un point à suivre et qui a été correctement suivi.

Mme HARDOUIN souligne que leur rapport sur les comptes annuels est assez normé. Il peut s'agir uniquement d'un changement de méthode qui est imposé par la réglementation. Ça ne dit pas vraiment quelque chose sur l'état des comptes de l'Université en tant que tel.

Mme SAMI indique qu'on ne peut qu'être content de ce résultat. Elle félicite les services Elle demande à quoi correspond le compte 471. Elle demande si c'est un compte pour lequel il y a des recettes dont on ne sait pas d'où elles proviennent.

Mme HARDOUIN répond que le compte 471 correspond à des encaissements qu'à un instant T on n'a pas pu affectés ailleurs que dans ce compte-là. On n'a pas réussi à identifier le type de recettes que ça concernait. C'est le cas notamment lorsque les informations obtenues suite à un versement sont assez faibles et ne permettent pas d'affecter la recette ou lorsque la convention signée n'est pas encore avivée à l'Université.

Il y a des collectivités à la fin de l'année qui, parce qu'elles doivent dépenser leur budget, peuvent verser des montants assez importants. Elle a l'exemple d'une école qui a perçu à la fin de l'année, le 28 décembre, un montant de 800 000 euros sans avoir de justificatif.

Ce n'est pas forcément du fait de l'Université, il y a tout un tas d'éléments qui font qu'in fine on n'arrive pas forcément à les affecter. Cette année, il reste très peu d'antériorité, donc c'est plutôt positif. La particularité avec la gestion budgétaire et comptable, c'est qu'à partir du 1^{er} janvier, l'ensemble des opérations de charges et de produits comptabilisées vont passer sur l'exercice en cours. On ne peut plus revenir sur les exercices précédents. Même si l'on identifie des choses dans ces comptes-là qui concernent les exercices précédents, il n'y a plus moyen de les corriger. C'est un peu la difficulté avec ces nouvelles règles.

LE PRESIDENT remercie les commissaires aux comptes pour leur travail et pour cette présentation synthétique.

POINT 5. PRESENTATION ET APPROBATION (APRES EXAMEN PAR LA CPCA) :

- **DU COMPTE FINANCIER, DES COMPTES CONSOLIDES ET DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2017 ;**
- **DU TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES EN AE/CP, RECETTES ET SOLDE BUDGETAIRE ;**
- **DU TABLEAU D'EQUILIBRE FINANCIER.**

M. BARBU remercie les services parce que c'est un gros travail de professionnalisation de tous les services financiers, de l'agence comptable. Il remercie les commissaires aux comptes qui permettent à l'Etablissement d'avancer, d'augmenter la sûreté, la fidélité des comptes au fil des années. Il y a un gros travail collectif qui été fait.

Il souligne la sous-dotation chronique de l'Université de Nantes. L'Université de Nantes perçoit en moyenne 623 euros de moins par étudiant par rapport à la moyenne des autres établissements. A l'arrivée, cela représente 24 millions d'euros, ce qui n'est pas négligeable. C'est ce qui fait aussi que le budget est toujours difficile à boucler.

L'Etat ne couvre pas le glissement vieillesse technicité (GVT). Exceptionnellement, il l'a couvert en 1995 et il le couvrira en 2018. Pour le reste, la masse salariale se dégrade chaque année d'1,3 million à 2 millions. Là encore, c'est un exercice compliqué que de trouver ces ressources complémentaires pour équilibrer la masse salariale. C'est ce qui explique sans doute aussi que pour la première fois, les résultats sont moins bons que les autres années, même s'ils sont encore positifs et montrent vraiment une responsabilité collective dans la tenue de ces budgets d'année en année.

Ce qui augmente, ce n'est pas une surprise, c'est la masse salariale et les charges liées aux bâtiments. L'augmentation de l'activité de recherche, de l'activité d'enseignement entraîne des augmentations de surface (11 000 m² cette année). Pour la première fois, il y a une hausse assez sensible des frais de fonctionnement dans toutes les Composantes et les laboratoires. La maîtrise s'affine d'année en année. La programmation pluriannuelle est vraiment utile dans le cadre de la GBCP. Les dépenses et les recettes sont de mieux en mieux pilotées, à l'exception de la surprise chaque année concernant la couverture de la masse salariale.

Les ressources propres doivent se développer dans l'Etablissement, c'est un objectif collectif qui doit rester prioritaire.

Le résultat est d'un peu moins d'un million d'euros, la capacité d'autofinancement est de 4,7 millions d'euros et il y a tout de même un abondement au fonds de roulement. A l'arrivée, c'est plutôt positif, même si les résultats sont les plus faibles depuis 6 ans.

La capacité d'autofinancement est faible. Elle est divisée par deux par rapport à la moyenne des années précédentes. On était entre 8 et 10 millions d'euros, ce qui représentait une capacité d'autofinancement qui permettait à la fois de rehausser un petit peu le fonds de roulement tous les ans mais aussi de remplacer et de rénover les bâtiments pour les maintenir en l'état. Si nous restons sur cette tendance, l'année 2018 ne sera pas facile à boucler. Il ne faut pas en arriver là. Il faudra être vigilant sur l'année 2018. Ce sont des années qui ne sont pas faciles à passer parce que les augmentations de masse salariale sont importantes. Il y a plusieurs éléments qui expliquent cette augmentation, en particulier les réformes voulues par l'Etat. Le déficit se réduit un peu. Le déficit prévu était plus élevé que cela. Heureusement, il se réduit un petit peu sur l'année 2018. C'est aussi une année qui est très importante en investissement. Ce sont des années qui exigent la plus grande vigilance dans la tenue des projets pour lesquels l'Université est maître d'ouvrage.

Les recettes progressent. C'est le cas de la taxe d'apprentissage, tant pour la partie qui va au CFA que pour la partie versements libres aux formations qui augmente pour la première année de 10% sur l'ensemble de l'Etablissement avec des montants différents en fonction des Composantes.

On regarde aussi la capacité à gérer le budget sur la différence entre le prévisionnel et le réalisé. Le taux de réalisation entre le budget réalisé 2017 et le budget rectificatif pour les dépenses est de 98,7%.

Il convient de noter une petite faiblesse sur les ressources de fonctionnement hors subventions pour charges de service public qui s'expliquent principalement par le versement sur le projet Next. Il était prévu dans le Budget Rectificatif 8 millions d'euros et en réalité seulement 5 millions d'euros ont été versés et 3 millions d'euros sont entrés dans les comptes parce qu'une partie sera reversée aux partenaires de Next.

Les résultats sont divisés par 5, la CAF par 2. Cela s'explique par des recettes de fonctionnement qui augmentent de 8 millions d'euros et des dépenses de 12 millions d'euros. Les subventions progressent cette année correctement. Les ressources propres progressent un peu plus lentement. Il faut sans doute reprendre des mesures, inciter l'ensemble des Composantes, les accompagner pour augmenter ces ressources propres qui permettent d'assumer des nouveaux projets.

Du côté des dépenses, les charges de personnels sont en augmentation sensible, une partie sur la masse salariale Etat (4,7 millions d'euros) et une partie sur les ressources propres qui est due à la progression des ressources propres (1,6 million d'euros). Il y a une progression des charges hors personnel, c'est-à-dire des charges de fonctionnement courantes.

Sur la masse salariale, le déficit reste élevé et les courbes parlent d'elles-mêmes. Jusqu'en 2015, l'écart entre la masse salariale consommée et la masse salariale reçue par l'Etat diminue.

Depuis deux ans, l'Etablissement a repris 54 ETPT, 32 en 2017, ce qui explique une augmentation de nouveau du déficit. L'Etat ne couvre pas le GVT ou alors par des artifices. L'Etablissement est responsable des emplois qui augmentent.

Il y a eu des recettes complémentaires intéressantes cette année, en particulier une dotation exceptionnelle de 1,5 millions d'euros négociée par **LE PRESIDENT** auprès du Ministère, au titre de la démographie étudiante. Ce sont des artifices par lesquels l'Etat couvre le GVT. Le GVT n'est jamais couvert. Il est toujours entre 1,3 et 2 millions d'euros. C'est une augmentation naturelle des salaires. Il a été couvert les années précédentes par des postes complémentaires. En vérité, sous les postes complémentaires, c'est de la masse salariale qui est donnée pour rattraper cette absence de couverture du GVT. L'année dernière, l'Université a perçu une dotation exceptionnelle. C'est à ce prix que la masse salariale est équilibrée. Par ailleurs, des gros montants ont impacté la masse salariale : la hausse du point d'indice voulue par le gouvernement, particulièrement en 2017 et la réforme PPCR qui a été compensée à hauteur de 3,2 millions d'euros. On les retrouve dans les dépenses. Globalement, ces mesures ont été bien compensées par l'Etat.

La dépense s'explique par la hausse de 32 emplois. Elle est à mettre en parallèle avec l'augmentation de l'activité de l'Etablissement. La hausse du GVT a été couverte très correctement par la dotation exceptionnelle de 1,5 million d'euros. Fin 2017, on a pu constater une consommation de ressources de masse salariale qui a été un peu plus favorable que ce qui était prévu. L'Etablissement avait mis une réserve de précaution de 700 000 euros qui n'a pas été consommée. Il y a eu des reports de masse salariale sur 2018. Il faudra voir en 2018 ce que cela donne. Il convient de rester très vigilant. Il ne faudra pas augmenter l'emploi en 2018 et il faudra être très vigilant sur les renforts ponctuels.

Cette année, nous constatons une hausse des charges de fonctionnement. Ça n'était pas le cas les autres années. Une partie est un peu artificielle. Il y a eu une annulation de recettes passées en 2016, en particulier des recettes pour compte de tiers. Ce sont des opérations comptables.

Globalement, il y a une augmentation de tous les postes de fonctionnement dans les Composantes, en particulier dans les laboratoires. La hausse des frais de fonctionnement classiques s'explique par le nombre de m² supplémentaires. 11 000 m² ça n'est pas anodin. C'est l'IRS 2. On retrouve toujours ce dynamisme de la recherche : ouverture en 2017 de l'IRS 2, du LS2N et d'une partie des bâtiments du nouveau Tertre. Malgré des contrats intéressants sur l'énergie qui ont été passés, l'Etablissement subit ces augmentations.

La capacité d'autofinancement est insuffisante pour renouveler et rénover les bâtiments. Il y a des opérations de rénovation lourdes et de reconstruction des bâtiments qui ont été financées cette année. La CAF est insuffisante mais parallèlement à cela, le fonds de roulement se rehausse un peu malgré des montants très forts d'investissement par rapport à 2016 (28,5 millions d'euros). Cela explique aussi les renforts parfois temporaires qui ont dû être mis œuvre, en particulier sur la Direction du patrimoine immobilier. La maîtrise d'ouvrage coûte en moyens humains.

Le fonds de roulement progresse modestement mais il progresse tout de même un peu et on revient à un niveau qui reste un peu au-dessous du seuil d'alerte fixé à 25 jours par le Ministère. Il ne faudrait pas prélever les années à venir sur ce fonds de roulement. Il a été correctement reconstitué sur les années passées. La trésorerie est satisfaisante. La trésorerie tient compte du décalage d'encaissement. Au titre de 2018, une douzaine de millions d'euros a été perçue par l'Etablissement sur les nouveaux projets de construction à venir. Il y a une très grosse année d'investissement à venir en 2018.

Quand les administrateurs votent les résultats, ils votent aussi les résultats budgétaires qui résultent de la réforme de la GBCP. C'est une comptabilité de caisse, donc c'est sensible aux encaissements qui sont pourtant afférents à des opérations qui arriveront simplement dans les années à venir. Le solde budgétaire est d'environ 15 millions d'euros mais il résulte de ces décalages. Cette vision pluriannuelle est très importante pour appréhender la santé de l'Etablissement. C'est aussi une déformation sur l'année. Les encaissements sont souvent supérieurs aux décaissements ces dernières années.

La situation financière globalement reste maîtrisée mais il ne faut pas se satisfaire d'une baisse des résultats et en particulier de la capacité d'autofinancement, au risque d'arriver à des résultats déficitaires l'année prochaine. Cette situation nécessite à la fois des choix de court terme immédiats, de maîtrise des dépenses, et des choix de long terme. Il faut la contraindre la masse salariale. Il faut toujours interpeller l'Etat sur l'insuffisance des financements chroniques à l'Université de Nantes.

Sur le long terme, rien ne sert d'espérer des dotations récurrentes qui ne viendront plus. La subvention pour charges de service public augmente peu. Elle compense les décisions prises par l'Etat d'année en année mais à côté de ça, il faut trouver des marges de manœuvre. Elles proviennent des appels à projets qui sont structurants et qui permettent très certainement de faire supporter des missions nouvelles de l'Université sur ces fonds. Dans le même ordre d'idées, les opportunités du grand plan d'investissement sont à saisir. Cela demande des

moyens en interne et une prise de conscience générale dans les Composantes pour se saisir de ces opportunités, pour répondre à ces appels à projets.

Mme DRONNEAU souligne que l'on constate encore une fois que l'Etablissement a des moyens restreints pour accomplir ses missions. C'est encore un problème au niveau du Ministère de tutelle concernant son engagement vis-à-vis des agents publics de l'Etat.

On ne peut pas exiger des enseignants de s'investir encore davantage si derrière on ne peut pas financer les heures supplémentaires qu'ils doivent accomplir et trouver le moyen de les motiver à développer, à s'investir dans le développement par exemple des ressources propres. **Mme DRONNEAU** travaille dans un secteur où elle est interpellée par la situation sur la formation continue. On a laissé démanteler le service d'appui de la formation continue SHS avec des conséquences sur les personnels BIATSS qui sont assez graves. Elle ne voit pas comment ce secteur va pouvoir s'approprier ce développement de ressources propres dans les conditions actuelles s'il n'y a pas un véritable accompagnement. Il est nécessaire de développer des ressources propres. Elle est vraiment inquiète.

Il a été décidé de réorganiser l'Université en pôles. Le pôle SHS part avec des désavantages importants de ce point de vue-là, même s'il y a eu des efforts de fait au niveau des moyens. Elle est inquiète pour l'avenir de ce pôle et pour ce qui se passera par la suite pour l'Université. Cela a des conséquences sur les personnels administratifs aussi et elle ne peut pas l'accepter. L'Etablissement a obtenu une certification très positive grâce notamment aux efforts des personnels des services, au prix d'un effort assez difficile. Chaque année, le constat est le même. La situation se dégrade parce que la masse salariale est trop lourde. Or, on a besoin de moyens humains pour cette Université pour parvenir à un fonctionnement de qualité. On risque de perdre de vue les objectifs vis-à-vis des étudiants. Elle est navrée de ce constat et navrée de dire que l'année prochaine, cela sera pire malgré tous les efforts.

LE PRESIDENT souligne l'accompagnement du développement de l'Etablissement avec 32 postes de plus. C'est un choix politique. Cet accompagnement se fait par redéploiement vers les sciences humaines et sociales tel que cela a été voté par le Conseil d'Administration. Deuxièmement, il y a le nouveau Tertre pour les sciences humaines et sociales. Troisièmement, il y a les dotations récurrentes des laboratoires avec rééquilibrage entre les sciences humaines et sociales. Cela fait un certain nombre d'éléments qui modulent de son point de vue cette approche un peu historique qu'il faut revoir à l'évidence. Le choix de l'Etablissement, c'est de soutenir politiquement les sciences humaines et sociales. Plus globalement, **LE PRESIDENT** attend que la prise en compte du GVT par la tutelle soit sur toute une année, soit beaucoup plus engageante. Il y a des signes positifs mais il faut aller plus loin. Son travail, c'est d'obtenir une compensation de l'injustice qui fait que l'Université de Nantes a 24 millions d'euros de moins qu'une Université comparable.

M. BARBU indique qu'il démarre les visites financières de proximité. A la vue des résultats des Composantes, il n'y a pas eu de catastrophe cette année. Les Composantes sont quasiment toutes en équilibre et il y a de l'investissement. Il ne pense pas que la situation soit si tendue que cela.

Il y a une volonté forte de l'Etablissement d'accompagner le développement des ressources propres dans les Composantes, en particulier sur la formation continue. Sur le pôle LLSHS, la création des nouveaux diplômes est accompagnée pendant deux ans pour les maintenir à l'équilibre.

M. POUZAIN indique que pour analyser le budget, il faut partir du premier chiffre, 623 euros par étudiant en moins. Il pense que ce renseignement est insuffisant. Il faudrait regarder statistiquement par classe d'université et on verrait que l'Université de Nantes se situe dans un des derniers déciles. Cela correspond à une situation qui est liée à la structure de l'Université qui est une Université pluridisciplinaire, de province, qui n'a pas bénéficié encore d'un projet structurant type PIA et qui a mal négocié le montant initial de la dotation au moment du passage aux Responsabilités et Compétences Elargies. Il avait voté contre à l'époque parce qu'il estimait qu'il n'avait pas la possibilité de juger correctement au regard du rythme très rapide de passage à l'autonomie. Si l'on était dans une Université parisienne, le problème se poserait de manière tout à fait différente.

Il faut aller plus loin que les 623 euros. Il faut regarder le nombre d'étudiants et comparer l'évolution des dépenses. Pour 10% d'étudiants en plus, il y a 5% de masse salariale en plus sur la dotation de l'Etat. Le compte n'y est pas. L'accompagnement n'est pas à la hauteur. Cela permet aussi de relativiser les efforts du gouvernement par rapport au projet sur l'orientation. Il y a bien un contexte général. Il ne s'agit pas de dire que tout est mauvais mais il s'agit de dire que d'année en année, même en améliorant la gestion, et ils peuvent donner acte à toute l'équipe et au personnel de la qualité du suivi et du pilotage financier, on voit bien que le résultat est très faible. L'Etablissement peut très facilement passer de l'autre côté. C'est une situation fragile et bien évidemment cela va intervenir dans le vote que les élus Ensemble vont formuler. Ce ne sera pas un vote contre l'équipe mais qui ce sera un vote pour noter que la tutelle n'est pas à la hauteur, compte tenu des efforts qui ont été faits par l'Etablissement dans son ensemble, par toutes les Composantes et tous les personnels.

M. POUZAINT voudrait revenir sur un point qui concerne les ressources propres. Il intervient régulièrement sur ce thème là parce qu'il est dans une Composante qui historiquement a fait des ressources propres en formation continue. Les ressources propres ne viennent pas que de la formation continue. Elles viennent aussi des contrats de recherche parce que ces derniers vont aider pour abonder notamment le fonctionnement, l'investissement en matériel qui va servir aussi sur la pédagogie. L'Université est passée à côté jusqu'à présent des fonds structurants. **M. POUZAINT** a rencontré récemment des collègues de l'Université de Strasbourg et sur certains éléments ils ne savent pas comment dépenser leur argent. Ils sont dans un système qui est très structurant et l'argent va là où il y a des moyens.

Sur les ressources propres, il considère que c'est insuffisant et il rejoint les remarques des deux collègues précédentes. Il faut qu'il y ait une réflexion globale. Les élus Ensemble ont proposé qu'il y ait au niveau du Conseil d'Administration une réflexion sur ces ressources propres. Pour faire des ressources propres, il faut des moyens humains. On ne peut pas uniquement structurer autour des heures complémentaires. Pour gérer la formation diplômante type contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, il faut des collègues BIATSS qui vont assurer le suivi des contrats, le suivi des relations avec les entreprises d'un point de vue administratif et qui vont assurer aussi le suivi des rentrées financières. C'est important de bien faire payer les clients. Sur ces ressources propres, si l'on regarde, on voit bien que depuis 4 ou 5 ans ça augmente mais ça n'augmente pas au bon niveau.

Concernant le big bang de la formation professionnelle promis par le gouvernement actuel, il est impossible de savoir l'impact que ça va avoir, de savoir par exemple si l'on pourra facturer nos contrats de professionnalisation et nos contrats d'apprentissage au même niveau. La situation est maîtrisée techniquement, il n'y a aucun problème. Il faut donner crédit à l'équipe et aux collègues qui sont dans tous les services à la fois des Composantes et en Central du fait que c'est maîtrisé. Les élus Ensemble voteront contre parce que la tutelle n'assume pas sa responsabilité qui devrait être la sienne.

M. GUEVEL souligne que la majorité partage le constat de **M. POUZAINT**. La situation est maîtrisée. Des alertes et une certaine vigilance sont préconisées par le Vice-Président en charge et cela est bien normal.

Il voulait pointer du doigt trois éléments :

- l'écart entre les dépenses de masse salariale et la dotation perçue par l'Etat. Il trouve inadmissible que l'Etat n'abonde pas davantage pour assumer pleinement cette masse salariale. Ils reconnaissent aussi les efforts engagés par **LE PRESIDENT** pour y parvenir et faire en sorte que cette situation évolue. Si la situation s'est dégradée, c'est le résultat finalement d'un acte politique annoncé, à savoir faire évoluer l'emploi dans les Composantes au service des missions premières. C'était attendu sur le terrain par les Composantes, les laboratoires. C'était annoncé dans le programme politique et ça se réalise. Le compte financier présenté est la conséquence de cet acte politique. L'Etablissement dépense davantage et cela le met dans une situation un peu tendue cette année parce qu'il a fait des efforts eu égard à l'emploi, notamment pour pérenniser des personnels. **M. GUEVEL** trouve que c'est de la bonne dépense.
- Sur le plan des investissements immobiliers, on est dans une année qui a un fort impact sur le compte financier en 2017 parce que des projets indispensables ont été entrepris à la hauteur des ambitions de l'Université. Ne pas laisser ce pôle LLSHS dans un bâtiment tel que l'ancien Tertre, c'était une nécessité absolue. On est engagé dans ce beau projet au service de la formation prioritairement mais aussi du fonctionnement global, de la recherche, de l'accueil des étudiants. Si ces investissements coûtent cette année et pèsent sur le bilan, c'est assez normal et c'est plutôt encourageant. C'est pour bien préparer l'avenir.
- **M. GUEVEL** adresse des félicitations au Vice-Président Finance qui une fois de plus a proposé un exposé pédagogique et brillant sur ce sujet ténu et félicite aussi la Direction des Affaires Financières et les services financiers de proximité. La tenue des finances de l'Etablissement s'illustre à travers le point précédent qui a révélé que le cabinet extérieur qui vient certifier les comptes émet un avis sans réserve et sans observation. Cela montre bien que la santé financière de l'Etablissement est bonne ou en tout cas n'est pas mauvaise du tout mais surtout que l'organisation des services financiers est bonne. **M. GUEVEL** a été il y a longtemps déjà ordonnateur secondaire lors d'un premier mandat dans les années 2000 et il mesure depuis qu'il exerce son second mandat, depuis 2015, le confort que c'est d'avoir affaire à des services financiers. Il a affaire à des services financiers qui sont réactifs, compétents et à l'écoute. Dans une Composante, on peut mener une politique dans des conditions beaucoup plus confortables.

Mme BARON voudrait rebondir sur ce qu'a dit **Mme DRONNEAU** auparavant. Effectivement, dans plusieurs services, les collègues ont souvent l'impression que c'est faire toujours plus avec moins. **Mme DRONNEAU** a parlé des UFR de lettres et sciences humaines. Dans le service dans lequel elle travaille, la bibliothèque, les collègues sont prêts à assumer des étendues de service rendu plus importantes, avec des ouvertures le samedi après-midi, avec des ouvertures plus larges.

Dans le même temps, les collègues partant à la retraite ne sont pas remplacés dans les postes de 2018. Ce sont des choses qui sont mal perçues parce que par ailleurs la politique salariale du gouvernement n'est pas très favorable. Cela fait beaucoup de choses concordantes qui font que c'est compliqué et on se demande jusqu'où le toujours plus peut aller.

Mme OBLE rejoint **M. POUZAINT** pour dire qu'effectivement il s'agit de choix politiques. Qu'est-ce que l'on veut faire de notre jeunesse et comment on prépare la réponse aux besoins sociaux et économiques d'aujourd'hui et de demain ? Elle insiste sur les besoins sociaux. Sur l'accompagnement des étudiants, cela pose également la question de comment accompagner la réussite des étudiants. Comment on traite la question centrale de l'échec postbac ? Comment on va accompagner les jeunes qui sortent du bac et qui ne seront pas pris à l'Université, dans les écoles, dans les BTS et les IUT ou ceux qui sortiront de l'Université après une première année d'Université ? La sélection ou l'accompagnement des étudiants aura un impact sur le nombre de ces jeunes. **LE PRESIDENT** évoque souvent le dynamisme de l'Université. **Mme OBLE**, qui est une personnalité extérieure, confirme ce dynamisme. Elle trouve par contre dommageable que ce dynamisme n'aille pas jusqu'au recrutement en tout cas pour l'année 2018. Elle rejoint également **M. POUZAINT** sur les interrogations concernant la formation professionnelle. Dans tous les cas, même si l'on n'a pas une vision des impacts que cela va avoir, l'Université doit anticiper et pour cela il faut des moyens humains et matériels.

LE PRESIDENT souligne à nouveau les 32 postes 2017 pour accompagner le développement de l'Etablissement.

Mme SAMI est d'accord avec **M. GUEVEL** qui disait que le fait de faire évoluer l'emploi était une bonne dépense. Il n'y a aucun doute sur la question. C'est une bonne dépense et c'est même une nécessité dans une université en évolution et avec un nombre d'étudiants qui augmente. Les investissements sont les bienvenus étant donné la vétusté des locaux. Il reste encore des locaux sur lesquels il faut investir. Tout ça lui semble être sur la bonne voie. Le problème, c'est que si elle regarde la synthèse, elle voit que la situation financière est maîtrisée mais qu'il y a nécessité de faire des choix de court et de long terme. Ces choix concerneront notamment les bonnes dépenses, que ce soit en matière d'emploi ou d'investissement.

La deuxième partie de cette synthèse évoque la nécessité d'interpeller l'Etat sur l'insuffisance de financement. Cela fait maintenant deux mandatures que **Mme SAMI** est là et depuis le début elle entend parler de cette nécessité d'interpeller l'Etat. Elle est absolument convaincue sur le fait qu'il ait été interpellé sauf que finalement, les seules choses que l'Etablissement a réussi à avoir de l'Etat, ce sont des rustines. La réponse de l'Etat, quel que soit la couleur du gouvernement, n'a jamais été à la hauteur.

Le troisième point de la synthèse dit que de nouveaux équilibres financiers sont à construire pour intégrer une partie des missions de l'Université dans les appels à projets proposés. **Mme SAMI** rappelle que les missions sont des missions de service public. Cette phrase lui pose un vrai problème. Cela fait déjà un certain nombre d'années que déjà au niveau de la recherche, les moyens structurels ont diminué de façon drastique et que finalement les moyens sont donnés par des appels à projets qui diminuent d'ailleurs au fur et à mesure que le temps passe. De plus en plus on fait des appels à projets, y compris pour la pédagogie et pour les formations. Elle trouve ça absolument scandaleux. Pour pouvoir assurer ses missions de service public, l'Etablissement n'a pas de moyens structurels. L'Etablissement doit avoir les moyens structurels pour pouvoir assurer les formations et la recherche.

On est dans une situation où on est incapable d'accompagner les étudiants et du coup on saisit les opportunités. Il faut saisir effectivement toutes les opportunités.

La Ministre est venue trois fois de suite depuis le mois de septembre à Nantes. On n'a pas vu des moyens arriver, en tout cas pas de moyens structurels. Maintenant, à un moment donné, ce n'est pas la première fois qu'elle le dit, il faut dire qu'il y en a marre. **Mme SAMI** a assisté à une réunion récemment et a entendu que pour les formations également il fallait répondre à des appels à projets. Elle se demande dans combien de temps l'université ne sera plus un service public aussi bien au niveau des formations que de la recherche. Evidemment, on essaye de trouver des rustines. Elle lit dans l'exposé que la croissance des ressources propres demeure un objectif prioritaire. Pour elle, les ressources propres ça peut être un plus mais ça ne peut pas être un objectif prioritaire d'une Université de service public. Elle comprend que tout le monde soit dans la position

d'essayer de trouver des solutions par tous les moyens mais il y a un moment donné où il faut dire que ça ne suffit pas.

Elle mesure le travail des services, elle mesure le travail réalisé par **M. BARBU**, le travail qui est fait par la présidence, qui est un travail absolument phénoménal. En même temps, à partir du moment où le Ministère ne suit pas, à partir du moment où les solutions qui sont proposées ne sont pas les bonnes, les élus Ensemble ne peuvent pas voter ce budget.

M. GRASSET n'a aucun problème sur le volet synthétique de cette présentation. Evidemment, il ne peut que s'associer à ce qui a déjà été dit. Il souhaitait réagir sur les deux derniers points de cette synthèse qui lui paraissent extrêmement importants. On peut avoir des positions de principe, il les comprend et les reçoit parfaitement. Il est bien évident que le monde change et que l'on peut être radicalement en opposition avec la manière dont il change. Pour autant, il faut être aussi extrêmement clair sur le fait que l'Etablissement a le choix d'essayer de renverser la vapeur et de revenir à un système que nous avons tous connu auparavant. L'exemple de la recherche est juste. On a dû s'adapter et on s'est adapté. Il pense que sur l'ensemble des obligations de l'établissement universitaire, il va falloir s'adapter. Sans être du court, c'est déjà du très moyen terme. Il va falloir trouver des marges de manœuvre sur les appels à projets structurants parce que de toute façon, de nouveaux équilibres financiers sont à construire. L'Etablissement n'a pas le choix, soit il reste la dernière roue de la charrette, soit il fait partie des établissements qui sauront. Il est d'accord sur le fait qu'on peut le débattre régulièrement et qu'il y a des choses que l'on peut toujours améliorer. Malheureusement, **M. GRASSET** est convaincu que nous ne reviendrons pas en arrière et qu'il ne faut pas s'attendre à ce que l'on multiplie par deux la dotation de l'Etat sur les établissements universitaires.

Sur les opportunités du grand plan d'investissement, il est aussi complètement d'accord. Il faut être très vigilant et il espère que le Conseil d'Administration saura se saisir de ça au fur et mesure que les choses vont évoluer. On voit arriver dans tous les sens tout un tas d'opportunités. Il y a eu des messages d'alerte qu'il partage totalement. L'Etablissement n'a pas cette capacité aujourd'hui à répondre à toutes les opportunités du grand plan d'investissement, tout simplement parce qu'il n'a pas suffisamment de forces en présence pour le faire. Il pense que le Conseil d'Administration a son rôle à jouer là-dessus, sur la définition des priorités et des opportunités sur lesquelles l'Etablissement doit mettre un maximum de forces disponibles de manière à avoir le retour sur investissement le plus efficace possible. L'Université de Nantes n'a pas comme certaines autres Universités qui ont aujourd'hui plusieurs longueurs d'avance cette capacité à répondre à tous. Par contre, il ne faut pas rater sur les dossiers que l'Université va déposer.

M. CHAGNEAU souligne que cela fait deux ans que les élus d'Internasse suivent les présentations qui sont faites sur le budget. C'est toujours très clair et très pédagogique. Il y a un très gros travail qui est fait, notamment par les services. Il pense que ce travail de consolidation, de structuration des comptes et de l'équilibre financier contribue aussi à maintenir le bateau à flot alors que l'Etablissement subit des vents contraires ou ne bénéficie pas de vent. A un moment donné, il faut savoir faire avec les moyens du bord. Cela contribue à maintenir le bateau à flot. Réussir à avoir un équilibre financier malgré tout ça, c'est un travail de fourmi. Au nom d'Internasse, il s'en félicite.

La cause des problèmes qui surgissent, c'est toujours le manque de dotations, le manque de moyens attribués par l'Etat. Malgré tout ça, il y a quand même des choses positives. On engage de profondes réformes pour l'Université, la Nouvelle Université de Nantes pour exemple. On continue à investir, on essaie toujours d'innover, d'initier des choses pour les étudiants, on continue d'accroître les activités de recherche, le rayonnement territorial, international. Tout n'est pas à jeter et évidemment, les - 623 euros par étudiant, c'est toujours moins de moyens pour la pédagogie, moins de moyens pour la vie étudiante. C'est scandaleux. Ce n'est pas la faute de l'Université, c'est la faute de l'Etat. Il ne faut pas se tromper de cible.

Les ressources propres augmentent. **M. CHAGNEAU** pense que c'est une part importante de financement, notamment en termes d'investissement, pour autant il pense qu'elles n'ont pas vocation à remplacer les fonds alloués par l'Etat car l'Université reste un service public sous tutelle. On ne peut pas augmenter les frais d'inscription évidemment, c'est une source de sélection sociale. On a déjà bien assez à faire avec les inégalités sociales des bacheliers. Il faut continuer le bras de fer avec l'Etat. Il pense que c'est la seule solution et il pense qu'il y a un point sur lequel il faut revenir, c'est la nécessaire solidarité. La communauté doit être solidaire les uns avec les autres quelle que soit sa position. Il pense que de transformer les Conseils d'Administration en pseudo procès, ce n'est pas la solution malgré les contraintes budgétaires auxquelles l'Etablissement fait face. Il faut être soudé pour ne pas ajouter des contraintes supplémentaires internes qui ne feraient qu'aggraver la situation.

Mme TONNERRE considère que beaucoup de choses ont été dites. Collectivement, la majorité se félicite pour l'effort collectif d'avoir maintenu le budget à l'équilibre sur 2017 avec les points de vigilance pour 2018 qui ont été soulignés.

Elle souhaite partager le constat qu'effectivement pour démarrer un projet il faut des ressources humaines pour porter le projet. Il ne faut pas que la formation continue se développe au détriment de la formation initiale. C'est aussi pour ça qu'il semble important de pouvoir avoir ce prélèvement de 12% sur les ressources propres afin que des nouveaux projets qui mériteraient de démarrer puissent avoir les moyens humains pour le faire. Ça doit être un principe de levier et de solidarité entre pôles et Composantes.

Sur la tarification, il y a maintenant des modèles de tarification, de calcul de coûts complets qui permettent de pouvoir estimer quel sera le coût total pour l'Etablissement d'ouverture de nouvelles formations. Il est important de pouvoir se saisir de ces outils pour vendre la formation au juste coût, puisqu'il s'agit bien de vendre une formation. Il ne faut pas vendre à perte tout en étant bien conscient que l'on est dans un modèle concurrentiel. En tout cas, Mme TONNERRE pense qu'il y a un levier sur ces coûts complets à activer peut être un peu plus.

Le Conseil d'Administration APPROUVE avec 25 voix pour et 7 voix contre :

Les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 3 220,7 ETPT sous plafond et 471 ETPT hors plafond
- 317 102 430 € d'autorisations d'engagement
- 326 326 091 € de crédits de paiement
- 341 200 206 € de recettes
- 14 874 115 € de solde budgétaire

Les éléments d'exécution comptable suivants :

- 13 241 106 € de variation de trésorerie
- 962 242 € de résultat patrimonial
- 4 696 938 € de capacité d'autofinancement
- 1 048 935 € de variation de fonds de roulement

Le compte financier 2017 de l'Université de Nantes ainsi que les comptes consolidés 2017 de l'Université de Nantes, de sa filiale CAPACITÉS et de la Fondation de l'Université.

L'affectation du résultat moins le report à nouveau à hauteur de 959 045 € en réserves.

Mme SAMI a regardé tous les dossiers, les tableaux, les annexes et elle s'est rendu compte qu'elle a vraiment besoin d'une formation. Cela fait un certain temps que les élus Ensemble demandent à pouvoir bénéficier de formations afin de pouvoir jouer leur rôle correctement.

POINT 6. APPROBATION DE LA NOMINATION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DELEGUE DE LA FILIALE CAPACITES

LE PRESIDENT précise que Capacités a été créé il y a neuf ans. Depuis, Capacités s'est extrêmement développé : Synervia a été repris par Capacités, la CCI est entrée au capital. Il y a eu un développement tout à fait considérable avec une croissance à deux chiffres durant plusieurs années. Il y a plus de 70 personnes aujourd'hui qui sont dans cette SAS de valorisation de l'Université. Il a échangé avec **M. CADIOU** pour faire le bilan et ils ont convenu ensemble sur le fait qu'il devait y avoir un changement à la tête de Capacités. Cet échange a porté sur la filiale elle-même mais aussi sur l'avenir de **M. CADIOU**. Il remercie et félicite **M. CADIOU** pour le travail réalisé. Il a fait un travail formidable de développement. Au bout de 9 ans, il est nécessaire de pouvoir redonner du sang neuf et accompagner une filiale qui aujourd'hui nous est enviée, qui est regardée et qui est un excellent outil de présence sur le territoire. Il faut garder cet esprit de filiale, l'agilité de celle-ci mais aussi l'arrimage à l'Université. C'est une filiale de l'Université.

LE PRESIDENT a proposé à **M. BARBU** de devenir Président délégué de Capacités tout en restant Vice-Président et donc de se réorganiser en terme professionnel. Le Président de Capacités reste le Président d'Université. Il y a donc un continuum sur cette dynamique.

M. LUPI tient à souligner une chose extrêmement importante. Pour lui, Capacités est un moyen de faire grossir l'Université. En 2003, quand il est arrivé dans l'Etablissement, il avait des collègues d'écoles d'ingénieur qui ne comprenaient pas pourquoi il n'y avait pas de fondation à l'Université et pourquoi il n'y avait pas de filiale. Il tient

à remercier **M. CADIOU** pour avoir développé cette activité. **M. LUPI** a œuvré sur certains contrats délégués de Capacités. Les débuts n'ont pas toujours été faciles. De l'huile dans les rouages a été mise. C'est positif pour lui à son niveau en tant que chercheur. Ça lui a permis aussi de laisser un premier emploi à des jeunes qui sortaient d'un doctorat à l'Université de Nantes et ainsi de leur permettre de prendre leur envol par la suite.

La filiale a pris une telle ampleur financière, en termes d'effectifs également, qu'il trouve tout à fait logique d'avoir un profil qui sait lire un bilan comptable mais qui va rester aussi avant tout un universitaire. C'est pour ces raisons qu'il soutiendra personnellement la candidature de **M. BARBU** qui reste pour lui dans la continuité de tout ce que a été dit avant sur les ressources propres et sur la consolidation de l'ensemble des comptes de l'Université.

M. POUZAINT souhaite souligner l'importance de Capacités : presque 80 salariés, un budget de 8 millions d'euros, pour un tiers sur des délégations de gestion de contrat et pour deux tiers sur des opérations de prestation extérieures en s'appuyant sur les ressources propres de l'Université.

Pourquoi Capacités est un outil vertueux ? C'est une des lames du couteau suisse des relations industrielles de l'Université avec le tissu socioéconomique et c'est une possibilité supplémentaire de nouer des contacts et de réaliser du partenariat. Même si le dernier résultat n'est pas tout à fait à l'équilibre, ce qu'il faut voir c'est que globalement ça participe aux investissements et ça participe au fonctionnement. En même temps, ça va permettre d'avoir des compétences techniques fortes sur un certain nombre de matériels qui vont pouvoir être dans certains cas réinvestis dans l'enseignement. C'est évidemment un outil mais il faut faire attention. Il faut qu'il y ait une capacité d'organisation et de fonctionnement qui soit un peu différente. Il y a quand même des difficultés sachant que l'on voit bien qu'un certain nombre de collègues pourrait considérer que certaines cellules sont des instruments de leur entreprise privée dans le service public. Il faut faire très attention dans la gestion de l'ensemble parce que ce n'est pas si simple compte tenu de la culture d'un certain nombre de collègues. Il pense que c'est un premier écueil. Le deuxième écueil, c'est que comme toute entreprise, il y a une gestion des rapports humains. Il y a une animation d'équipe. Il faut que l'animation des équipes capacités fasse une espèce de bloc. C'est pour cela qu'il est étonné de la proposition qui est faite, même s'il n'a aucune animosité contre son collègue **M. BARBU** qu'il apprécie. Etre Vice-Président Finance dans une Université pluridisciplinaire en gardant des tâches d'enseignement, c'est déjà une tâche importante. Etre le principal responsable de Capacités, c'est un travail à temps complet. Les élus Ensemble n'ont aucune question sur la probité et sur la capacité de leur collègue mais compte tenu du volume de travail que ça demande pour animer Capacités et de la nécessité d'avoir un recul pour dans certains cas taper du poing sur la table afin que certains collègues respectent les règles, ce serait plus judicieux qu'il y ait un collègue qui soit à temps complet et peut être avec un peu plus de recul tout en ayant la connaissance du milieu universitaire. Par conséquent, si bien évidemment ils soutiennent fortement Capacités, ils s'abstiendront sur le vote proposé.

M. CHENE souhaite faire quelques petits retours en arrière. En 2009, **M. CADIOU** a été nommé par le Conseil d'Administration en tant que Président délégué de Capacités. Depuis, il y a eu une très grande évolution de cette filiale qui est passée de quelques salariés à 73 salariés. Le chiffre d'affaires de 2017 est de 8,3 millions d'euros et les dividendes dégagés atteignent 1,3 millions d'euros.

Cela montre une vraie dynamique de cet outil puisque cet outil est un vecteur de communication. C'est un vecteur de rayonnement de l'Université dans son secteur socioéconomique d'une manière générale. Il y a les résultats directs, ceux qui sont générés par les activités, mais il y a aussi les résultats indirects, ceux des retombées de notoriété de l'Université, de compréhension par les acteurs socioéconomiques de ce que fait l'Université. La majorité salue tout l'investissement de **M. CADIOU** dans cette dimension.

Mme OBLE accompagne les docteurs inscrits comme demandeurs d'emploi et **M. CADIOU** était très investi dans cet accompagnement. Elle demande si cette nomination remet en cause ce partenariat et l'investissement qui a été préalablement mis.

Mme SAMI est d'accord avec ce qu'a dit **M. POUZAINT**. Il y a quand même 80 personnes et elle demande à **M. BARBU** dont on connaît déjà l'investissement et le travail phénoménal en tant que Vice-Président finance sans décharge comment est-ce qu'il pourra cumuler ces différentes fonctions. Elle n'a aucun doute sur les capacités de **M. BARBU** et sur le fait que s'il prend une responsabilité il s'investit. Elle demande à **M. BARBU** comment il voit ce travail.

LE PRESIDENT lui a proposé il y a un moment déjà de réfléchir à cette proposition sous réserve de réaménager considérablement son emploi du temps. La priorité est à la Vice-Présidence et à Capacités. Un certain nombre d'actions vont être revues. Il entend bien les réserves. Il connaît **M. BARBU** depuis 6 ans et n'a aucun doute sur sa capacité à pouvoir assumer tout ceci. Cela passe aussi probablement par une réorganisation du

fonctionnement de Capacités. Il y a le fonctionnement des hommes mais aussi des structures de manière à ce que ce soit plus assis et plus managé. Il y a désormais 73 personnes. Ce n'est pas du tout l'organisation que l'on a connue il y a quelques années lorsqu'il y avait 30 ou 40 personnes.

Le Conseil d'Administration approuve avec 29 voix pour et 3 abstentions la nomination de M. Noël BARBU en qualité de Président délégué de la filiale de l'université de Nantes, Capacités.

LE PRESIDENT précise qu'il y aura une présentation du projet de Capacités par le nouveau PDG lors d'un prochain Conseil d'Administration.

M. BARBU a bien entendu les inquiétudes légitimes et les questions sur l'ensemble des responsabilités. Une responsabilité telle que celle-ci demande une réorganisation des autres responsabilités. Au début, **LE PRESIDENT** lui demandé d'être Vice-Président Finance et puis assez vite de Vice-Président Finance il est devenu Vice-Président Finance et développement économique. Depuis le deuxième mandat, il est Vice-Président développement économique et affaires financières. Il y avait une situation d'urgence en 2012 avec un travail extrêmement lourd qui a demandé un investissement plus qu'à plein temps pendant les premières années. Ce travail de présentation des comptes, c'est l'aboutissement d'un travail énorme de tous les services qui sont très professionnalisés, d'une équipe qui assume l'ensemble des tâches. La situation financière est totalement sous contrôle. Si le développement des ressources propres n'est pas la priorité de l'Etablissement, c'est sa priorité. Il est au côté du Président pour cela et si la proposition du **PRESIDENT** lui a posé question au départ et lui a demandé beaucoup de réflexion, très vite il s'est aperçu que c'était assez logique puisque Capacités est dans la lignée complète de cette panoplie d'outils qui existe pour développer les ressources propres, développer l'image de l'Université vis-à-vis de l'extérieur. Ce n'est pas une surprise pour lui. Il connaît bien Capacités puisqu'il travaille avec le Président délégué actuel de Capacités depuis quelques années, aux côtés de Thierry Brousse. Il connaît très bien la filiale et l'objectif c'est vraiment de l'arrimer à l'Université pour poursuivre ce travail qui est bien fait pour l'instant, pour poursuivre à un moment où l'Etat reconnaît lui-même la qualité et l'intérêt d'avoir ce type de filiale pour développer en particulier la recherche.

Il faudra un temps d'analyse, un état des lieux et ensuite des propositions seront faites. Il fera une présentation de Capacités au prochain Conseil d'Administration. Il lui semble qu'il y a une belle logique entre la mission de Vice-Président développement économique et de Président délégué de Capacités.

M. POUZAIN n'est pas intervenu pour saluer le travail de **M. CADIOU** parce qu'il ne voulait pas mélanger les choses. Il a été le défricheur et il a amené l'outil dans l'état où il est, donc son travail doit être salué.

M. BARBU indique que les discussions avec **M. CADIOU** se passent très bien. Il a fait un travail énorme ces dernières années.

Concernant la question de **Mme OBLE**, il ne va pas donner des réponses immédiatement sur les contrats de Capacités même si ça lui paraît une belle trajectoire à suivre. Il a un intérêt particulier pour ce genre d'actions.

LE PRESIDENT indique qu'il va confier à **M. PERON**, Directeur de la communication, la sollicitation d'un cabinet conseil sur le développement des ressources propres de l'Etablissement de manière à reposer les fondamentaux d'un modèle économique, de définir une stratégie de ressources propres, de cartographier les différents champs d'activités en matière de relations entreprises avec des objectifs de résultat et d'identifier les points d'amélioration des pratiques. Il sera chargé de la stratégie et du développement économique en accord avec **M. BARBU**, de manière à poser les choses, revoir les fondamentaux, la philosophie, la stratégie et les objectifs. Il remercie **M. PERON** d'avoir accepté.

POINT 3. APPROBATION DE LA CONTRIBUTION 2018 DE L'UNIVERSITE DE NANTES A L'UNIVERSITE BRETAGNE LOIRE (UBL) (APRES EXAMEN PAR LE CPCA)

LE PRESIDENT indique que c'est une approbation mais que pour autant cette contribution est inscrite dans le budget 2018 voté par le Conseil d'Administration. Cela permet d'avoir un débat.

L'UBL a été créée en janvier 2016. Les établissements MESRI rennais ont la volonté de sortir de l'UBL, mais cela n'a pas été inscrit à l'ordre du jour d'un Conseil d'Administration, des

Le diagnostic de 2014 qui consiste à dire nous devons nous regrouper sur un territoire que nous avons jugé pertinent, interrégional reste aux yeux du **PRESIDENT** extrêmement pertinent, il n'a pas changé. Si nous ne travaillons pas ensemble, nous serons toujours dans des situations de compétition qui sont des compétitions stériles pour l'Ouest de la France.

Une rencontre avec la tutelle autorise à penser à un nouveau modèle de coordination au niveau interrégional Bretagne Pays de la Loire qui ne soit plus dans le cadre de la loi 2013. Il s'agirait d'une coordination avec une hypothèse d'établissement public administratif plus léger, moins lourd. L'UBL est la seule COMUE aujourd'hui qui ne délivre pas de diplôme. Il y a une co-accréditation du doctorat mais il n'y a pas de délivrance de diplôme. Un esprit de coordination qui est donc :

- premièrement à l'échelle interrégionale Bretagne Pays de Loire ;
- deuxièmement avec l'engagement de tous les acteurs pour continuer à travailler ensemble, sur une hypothèse de structuration juridique plus légère mais qui garantit cette coordination.

S'il n'y pas de structure, la coordination repose sur les uns et sur les autres. On aboutit à des structurations de fonctionnement de club qui ne garantissent absolument pas cette coordination.

Le Ministère a laissé jusqu'au 30 juin pour travailler sur cette évolution. **LE PRESIDENT** souhaite maintenir cette coopération entre les établissements. Une opposition, une guerre entre les établissements ou un désintérêt serait délétère pour le développement. Le Ministère ajoute que l'Université de Nantes, de par le label obtenu dans le cadre des investissements d'avenir I-site qui est le seul à l'ouest, a la responsabilité d'animer l'ESR à l'ouest de la France. C'est une responsabilité.

L'essentiel est préservé : interrégion, coopération de tous les établissements et coordination par la structure qui est aujourd'hui à l'étude.

La cotisation de l'Université à l'UBL est la plus grosse cotisation puisque l'Université de Nantes est le plus gros établissement de l'UBL.

Mme SAMI considère que le seul point important pour lequel il faudra faire attention concerne les personnels de l'UBL. Ces personnels devraient être pris en charge par les différents établissements de l'UBL pour qu'ils ne se retrouvent pas sans poste. Il y a du travail pour ces personnels et au lieu de payer un mastodonte qui ne sert à rien, il serait intéressant de considérer que ces personnels peuvent être aussi personnels des différents établissements. Il faut effectivement trouver une solution pour ces personnels et la solution est toute trouvée.

En ce qui concerne l'UBL en elle-même, l'UBL est morte et il faut arrêter cet acharnement et essayer à tout prix de la garder en vie sous différentes formes. **Mme SAMI** pense, comme elle le pensait déjà au début avant la construction de l'UBL, qu'il n'y a pas besoin de structuration pour fonctionner ensemble, pour coordonner. C'est très important de fonctionner ensemble mais la coordination n'a pas besoin de structure, le travail en commun non plus. La structuration n'est pas non plus une garantie. L'UBL n'a pas empêché ni la concurrence ni l'éclatement. C'est dans le cadre de l'UBL qu'il y a eu trois projets concurrentiels qui ont été déposés. C'est dans le cadre de l'UBL qu'il y a des établissements de Rennes et l'Université de Nantes qui essaient des structurations différentes. Il faudrait juste dire que l'UBL n'existe plus et arrêter de mettre des financements là-dedans. L'Université de Nantes n'a pas suffisamment de moyens pour pouvoir tenir sous perfusion une structure qui en fait ne servira strictement à rien. Sans aucun doute, elle votera contre.

Mme OBLE demande, quand **LE PRESIDENT** dit que Nantes a la responsabilité d'animer l'ESR de l'ouest, comment ça peut être perçu par les autres universités, notamment les universités de Rennes. Elle s'interroge sur le devenir des écoles doctorales dans cette nouvelle structuration. Elle se pose la même question que **Mme SAMI** sur les personnels.

LE PRESIDENT répond que les écoles doctorales viennent d'être accréditées. Elles vont donc rester en l'état telles qu'elles sont. C'est une situation que l'on a connu sur la région lorsque c'était au niveau du PRES UNAM. Elles étaient à l'échelle régionale, même interrégionale puisque le droit allait jusqu'à Poitiers. Le travail est considérable, il ne faut pas le remettre en cause.

L'UBL telle qu'elle est aujourd'hui a vécu. Un CAC à 150 personnes alors qu'il n'y a pas de formation, ça peut interroger. Il faut bien comprendre que dans les COMUE, le processus d'intégration des établissements les uns vers les autres est en germe. Or ce n'est pas du tout le modèle de l'UBL. Le diagnostic de 2014 reste tout à fait pertinent. On a vu des exemples de réseaux extrêmement light, type le Réseau Universitaire Ouest Atlantique composé de 10 universités présidé pendant un an et qui a permis très peu d'actions. Les membres se retrouvaient de temps en temps, deux fois par an. C'est un réseau. C'est très peu structuré. Ça n'a pas fonctionné et ils ont dû l'arrêter. Il faut trouver le juste équilibre entre cette impulsion de coordination, d'intelligence collective au bénéfice d'abord des étudiants et une structuration la plus légère possible.

Mme TONNERRE indique que la majorité soutient la cotisation pour l'UBL pour sans doute cette dernière année dans cette structuration. On est dans un contexte d'évolution. Le modèle est en transition et il faut aussi se donner le temps de construire cette nouvelle structure de coordination avec plus de souplesse. Pour l'instant,

l'UBL en tant que telle existe encore et la centaine de personnels qui y travaille existe aussi et est toujours en poste à l'UBL. Il est important de soutenir cette contribution également pour les personnels en poste bien évidemment, avec néanmoins une interrogation sur ce que deviendront ces personnels et les solutions qui seront trouvées pour eux en fonction du modèle qui sera choisi par la suite.

LE PRESIDENT remercie pour cet intérêt envers les personnels. C'est tout à fait fondamental. On ne peut pas dire on arrête tout tout de suite. Il y a continuité du service. Il y a des enjeux qui sont importants. L'UBL est actionnaire de la SATT Ouest Valorisation. Qu'est-ce que l'on fait, on arrête tout ? On se prive de la SATT ? Il y a des conséquences vraiment importantes pour les personnels. Lors d'un Conseil d'Administration de l'UBL, un représentant de la CGT a dit qu'il est opposé depuis le début à l'UBL telle qu'elle existe, mais que pour autant ils allaient voter le budget de l'UBL parce qu'il faut une continuité vis-à-vis de ces personnels. Cette position montre la priorité qui peut être partagée au-delà des modes de pensée.

M. GRASSET souligne que le terme « mastodonte » le ramène à la station spatiale internationale. Aujourd'hui, l'enjeu majeur de la station spatiale internationale est de savoir qui va rester le dernier parce que l'on ne sait pas comment la faire redescendre sur terre. C'est un mastodonte qui ne sert à pas grand-chose, qui coûte un budget monstrueux et qui est actuellement en fin de vie. Il y a les nations qui se désengagent dès aujourd'hui et qui disent : « je vous laisse le bébé ». Il y a celles qui vont avoir la responsabilité de devoir assumer les chutes de matériaux particulièrement volumineux sur des zones non maîtrisées, c'est-à-dire avec des risques réels pour les personnes humaines. Certains Etats sont déjà désengagés, d'autres prennent la responsabilité d'assumer jusqu'au bout le mastodonte. **M. GRASSET** considère et il pense parler au nom de la majorité U2020 que le contexte de l'UBL n'est certes pas similaire mais pour autant comparable. Le mastodonte est bien là, il est sans doute en fin de vie, il va être remis en question. Il estime la position rennaise parfaitement et totalement inacceptable. Il est très clairement en opposition totale avec l'idée que l'Université de Nantes puisse se désengager dès aujourd'hui de manière brutale et sans concession. Ce ne serait pas faire un cadeau aux partenaires de l'Université et aux autres membres de l'UBL. Ce serait en total désaccord avec ses convictions personnelles sur la manière d'arrêter des projets. Il pense qu'il peut parler au nom de la majorité.

Il est évidemment d'accord sur le fait que tout ne marche pas bien. Il est cependant, en tant que Vice-Président recherche, capable de témoigner sur le fait que les écoles doctorales sont fonctionnelles même si il y a des défauts. Elles ont au moins le mérite d'avoir permis une homogénéisation des pratiques, de confronter des pratiques extrêmement différentes d'un établissement à l'autre. Même si la mise en place est complexe, il faut au moins se féliciter des échanges qui ont eu lieu ces deux dernières années sur le sujet et qui ont permis à pas mal d'écoles doctorales de remettre en question leurs pratiques au vu de ce qui se passe dans les autres établissements. Sur le volet international, il faut saluer le travail de la cellule Europe. Il pense qu'il faut saluer le travail d'homogénéisation qui a été fait.

Il n'y avait pas besoin de l'UBL pour le faire et au final, si c'est le seul constat positif, il est quand même particulièrement mauvais. Pour autant, on ne peut pas dire que rien n'a été fait.

M. POUZAINT pense qu'il y a une question qui est posée au niveau de l'UBL. Il fait partie d'une organisation syndicale où il y avait des collègues qui étaient pour, des collègues qui se sont abstenus et des nantais qui étaient contre. Fondamentalement, ils sont pour le principe de coopération mais pas pour l'usine à gaz qui a été montée et pour laquelle il a été élu avec d'autres collègues. Il y a un excellent article dans Alternatives Economiques du mois de février sur le diptyque compétition/coopération qui montre que, évidemment, la compétition est toujours présente mais que agir sur la coopération, c'est extrêmement positif financièrement, humainement, techniquement.

Les collègues rennais ont été particulièrement mauvais joueurs parce qu'ils ont commencé à débaucher. Dès qu'ils ont commencé à discuter entre eux du rassemblement Rennes 1, Rennes 2, ils ont commencé à débaucher le personnel de l'UBL. C'est complètement incorrect. C'est un manque de respect total vis-à-vis des partenaires qui sont dans le projet. Ça ne se fait pas d'être dans une structure et de tirer contre la structure dans laquelle on est. Des personnels ont été récupérés, dans certains cas pratiquement par service entier, pour pouvoir monter le service notamment communication internationale de la future Université de Rennes. Il y a un certain nombre de collègues qui, voyant que le bateau tanguait, ont cherché du travail ailleurs. Il y a des collègues qui restent et il faut leur proposer des solutions. Ce point-là est très important. Il faut peut-être un peu de compétition mais surtout beaucoup de coopération. La tutelle n'a pas été correcte parce qu'il y a eu la carotte et le bâton. Bien évidemment, ce sont des situations qui sont ingérables, qui conduisent à l'échec de l'UBL.

M. BROCHARD confirme qu'il y a eu une procédure de débauchage scandaleuse. Il partage complètement ce qu'a dit **M. POUZAINT** là-dessus et il partage également l'avis de **Mme SAMI** sur la problématique des person-

nels. Il était déjà intervenu pour indiquer que les personnels étaient très inquiets sur le devenir et qu'il était très important de statuer rapidement afin qu'ils puissent prendre des décisions et afin aussi de pouvoir envisager un avenir professionnel. Il faut s'assurer que les personnels actuels participent à tous les groupes de travail sur la future structure légère qui va être mise en place de façon à ce qu'il aient une visibilité rapide sur le fait de savoir s'ils pourront participer à cette nouvelle structure ou si d'autres propositions de poste leur seront faites par les différents établissements. C'est quelque chose qu'il faut faire rapidement de façon à ne pas laisser un sentiment d'insécurité au niveau des personnels de l'UBL.

LE PRESIDENT remercie pour cette intervention entendue et partagée.

M. CHAGNEAU pense que voter cette subvention, c'est aussi pour la symbolique de poursuivre une coopération. C'est une structure qui entérine une coopération même s'il y a des critiques à faire. Ça reste un symbole. Il ne faut pas tomber dans la facilité et la lâcheté, comme certains autres établissements, notamment rennais. Il faut prendre ses responsabilités vis-à-vis des partenaires, vis-à-vis des engagements et des enjeux qui sont prégnants sur le territoire. Les élus InterAsso Nantes vont donc voter pour cette subvention même s'ils encourageront la réforme en profondeur de ce système.

LE PRESIDENT indique que **M. JAOUEN** a donné procuration à **M. GRASSET**, **M. TOSTIVINT** à **M. GUEVEL**, **M. AFFILE** à **M. LABOUX**, **Mme HOUEL** à **Mme MORERE**, **Mme LESTIEN** à **Mme BOUSQUET**.

Le Conseil d'Administration approuve avec 24 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions l'octroi d'une subvention de deux-cent-vingt-mille euros (220 000 €) à l'Université Bretagne Loire (UBL), correspondant à la contribution 2018 de l'Université de Nantes.

POINT 2. INFORMATIONS GENERALES

Nouvelle Université à Nantes

LE PRESIDENT présente le schéma NUN, Université cible, avec les membres et partenaires de l'initiative, le CNRS étant dans une position particulière parce qu'il a soutenu concrètement l'initiative sans être officiellement dans le dossier. Il rappelle que dans le cadre des Idex I site il y a deux volets. Le premier volet, c'est la lisibilité de la science, sur les Idex sur un certain nombre de champs et sur les I-site des champs plus restreints mais en lien plus étroit avec le territoire. Le deuxième volet, c'est l'organisation in situ avec ce que l'on appelle l'Université cible avec des établissements qui se sont engagés dans cet objectif. Les organismes de recherche ont un statut particulier puisque c'est un statut national qui est propre à la France. Les partenaires de l'initiative (IMT Atlantique, Oniris, Institut de Cancérologie de l'Ouest). L'Université cible est composée des forces universitaires qui se recomposent aujourd'hui avec 4 pôles, plus l'ESPE en tant que Composante. Il y a également des membres à personnalité morale et juridique : le CHU et l'Ecole centrale. Un positionnement clair et définitif de l'Ecole centrale est attendu.

L'évolution par rapport à l'an dernier tient à l'établissement d'ordonnances qui permettraient d'avoir un nouveau type d'établissement, un nouveau type d'EPSCP dans lequel il y a des établissements qui gardent leur personnalité morale. Il n'y a plus de risque de dissolution et de fragmentation. Cette personnalité morale peut être conservée dans cette organisation. C'est le travail parlementaire qui est fait aujourd'hui et qui permet de lever un bon nombre de difficultés sur l'ensemble des sites en France.

Mme BERNAULT fait un point sur la contribution de l'Université de Nantes à la construction de cette Nouvelle Université. Le travail a débuté dès la dernière rentrée avec la constitution de ces pôles. Très concrètement, cette première phase a permis d'enclencher deux chantiers sur les projets stratégiques des pôles et sur la gouvernance.

Pour ce qui est des projets stratégiques des pôles, le travail est en cours, bien avancé et les choses se concrétisent.

Sur le chantier gouvernance, les premières réunions ont eu lieu sur les instances des pôles et des Composantes. Elles ont permis l'expression de positions différentes qui ont été portées à la connaissance de l'Etablissement à travers un document de synthèse. Le tableau martyr qui a été à la base des échanges est également accessible.

Par ailleurs, débute aussi ce jeudi les ateliers qui seront ouverts à tous et qui permettront aussi d'enrichir la réflexion du groupe de travail sur ce point. Ils vont se dérouler dans chaque pôle ainsi qu'en central.

Le travail sur le volet répartition des compétences va aussi être enclenché. Une séance sera également consacrée aux instances centrales de cet Etablissement qui évidemment ont vocation à être construites avec tous les membres mais sur laquelle le groupe travaillera. L'objectif est qu'avant l'été, au moins de juin, le groupe de travail ait une vision globale des enjeux en termes de répartition des compétences, en termes d'instance et puisse avec cette vision globale définir des orientations, se prononcer en amont des arbitrages qui seront ensuite rendus par **LE PRESIDENT**. Le 24 avril aura lieu un Congrès qui réunira tous les élus et qui permettra aussi de faire le point sur tous ces chantiers et leur état d'avancement.

Mme OBLE demande comment va s'articuler le CHU, l'ICO, le CNRS.

LE PRESIDENT répond que la philosophie d'ensemble est d'arriver sur un site à avoir une convergence de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de recherche, organismes de recherche, CHU, université, grandes écoles et donc de partager cette stratégie au plus haut niveau. Les établissements qui s'engagent dans la Nouvelle Université à Nantes vont partager cette stratégie à la faveur d'une organisation que l'on peut appeler directoire et qui va dès l'amont partager des convergences scientifiques, des convergences de moyens, chacun gardant ses prérogatives de tutelle, de budget etc. L'idée est d'avoir cette convergence de sites. D'un côté, on donne un peu plus d'air, on va vers plus de simplification côté universitaire et de l'autre côté on fait vivre l'interdisciplinarité puisque l'Université a cette propriété d'avoir l'ensemble des champs disciplinaires.

Mme MORERE aurait souhaité revenir sur le fonctionnement du groupe de travail gouvernance pour souligner la représentativité de ce groupe de travail, la liberté de parole. Comme **Mme BERNAULT** l'a souligné, les opinions sont très diverses mais elles font aussi toute la richesse des échanges. La méthodologie de travail permet d'avancer vers une vision globale et croisée de la NUN. On va le voir dans les ateliers à suivre. Le fruit des échanges pourra être recroisé.

La préoccupation première de ce groupe de travail gouvernance, ce n'est pas de proposer une nouvelle gouvernance qui serait une fin en soi mais bien de proposer un moyen permettant de mettre en œuvre au mieux les missions de service public pour assurer le bien commun et pour placer la décision au bon moment et au bon niveau et essayer de rapprocher cette prise de décision des acteurs de terrain. Au sein de ce groupe de travail, il a été rappelé un principe premier qui est celui d'un modèle stable et unifié qui permettrait de décliner la politique de l'Etablissement à l'échelle des pôles mais aussi d'un modèle évolutif donnant aux pôles la souplesse nécessaire pour pouvoir déployer une stratégie dans le temps.

Mme SAMI tient absolument à saluer la façon dont **Mme BERNAULT** fait le travail dans ce groupe de travail. Effectivement, il y a une liberté de parole, il y a le souci de laisser la parole libre et puis de prendre en compte, elle salue, de façon tout à fait sincère, les différentes positions.

Elle pense qu'il faut quand même regarder les choses en face. Elle espère se tromper mais dans ce qu'elle voit pour l'élaboration des projets stratégiques des pôles, en tout cas celui de son pôle, Sciences et technologie, elle n'a pas vu un grand enthousiasme, ni une prise en main par les personnels de ce travail. Elle sent autour d'elle une indifférence notoire pour ne pas dire l'inverse. Cela lui semble relativement inquiétant. Elle espère qu'il y aura un peu plus d'intérêt de la part du personnel dans les ateliers à venir.

Rien ne peut changer s'il n'y a pas adhésion de tous les personnels. Cette adhésion, elle ne la sent pas pour le moment. Ça va peut-être changer.

En ce qui concerne le groupe de travail gouvernance, effectivement il y a un document qui est sorti après les discussions. Elle pense que l'on a mis la charrue avant les bœufs. Elle veut bien admettre qu'elle se trompe. Elle a un gros problème avec cette soit disant synthèse. Effectivement la parole est libre, les discussions sont multiples, les propositions également. Par contre, toutes les propositions sont mises avec le même poids. Les adhésions pour telle ou telle proposition ne sont pas précisées. Le document mélange toutes les propositions, aussi bien celles pour lesquelles il y a un certain nombre de personnes qui sont d'accord et celles qui reflètent des positions personnelles. Elle ne sait pas comment le comité de pilotage va pouvoir connaître les propositions qui sortent vraiment du groupe de travail. **Mme SAMI** pense que si il n'y a pas au moins des votes indicatifs pour avoir une idée de ce qui est plus ou moins soutenu et de ce qui ne l'est pas, on aboutit à une espèce de catalogue à la Prévert où le comité de pilotage pourra faire son choix. Elle espère se tromper.

Mme BERNAULT répond qu'effectivement le document reprend les différentes positions exprimées sans forcément les hiérarchiser. A ce stade, c'est totalement assumé et il sera enrichi d'ailleurs par, elle l'espère, les positions qui s'exprimeront lors des différents ateliers. Néanmoins, à un moment donné, évidemment que le groupe de travail pourra se positionner clairement. C'était anticipé à ce stade parce que ce positionnement ne peut intervenir que lorsque l'ensemble des sujets aura été travaillé : instances, pôles, composantes, répartition des compétences. Tout est lié. Quand ce travail aura été fait, le groupe de travail pourra se positionner. C'était un peu tôt pour demander d'ores et déjà aux personnes qui composent le groupe de travail de prendre position.

M. POUZANT souhaiterait faire deux types de remarques à la fois sur la forme de la concertation et sur le fonctionnement, et ensuite des remarques sur le fond. Les remarques sur la forme ne lui apparaissent pas secondaires.

Il ne va pas comparer le gouvernement avec l'Université de Nantes parce que ce serait faire un procès d'intention aux responsables de l'Université, ce qu'il ne souhaite pas faire. Cela étant dit, actuellement et dans un grand nombre de domaines, les réformes sont conduites à toute vitesse sans avoir fait le bilan de ce qui s'est passé auparavant. On met en place 50 réformes sans savoir comment ça va fonctionner. Ce n'est pas un procès qu'il veut faire aux collègues qui mènent la concertation mais il se demande, au bout du compte, quelle efficacité il va y avoir quand on conduit des réformes au pas cadencé. Le timing est très serré.

Sur la question de fond, c'est peut-être les instances de pilotage de l'ensemble des établissements et des instances ministérielles qui imposent ces réformes-là, mais au bout du compte, c'est le stade 2 de la LRU. Le premier stade, ça a été la délégation à l'Université de l'autonomie et le resserrage de boulons. Le deuxième stade de la LRU, c'est que l'on délègue aux pôles. Le resserrage de boulons et la stratégie sont à l'étage supérieur où l'ensemble des personnels sera moins bien représenté. Toutes les configurations qui sont déjà en route ou qui vont se mettre en route conduisent à cet état de fait. Le changement, ce n'est pas facile à piloter. Quand on regarde la composition du groupe de travail sur la gouvernance, il n'y a que des chefs. Il y a une majorité de personnes qui ont des responsabilités. C'est bien évidemment difficile pour les collègues qui sont dans un service concret de l'Université de comprendre le sens de la réforme et de voir comment cette réforme va amener un plus, une meilleure qualité d'enseignement, une meilleure qualité au niveau de la recherche, une meilleure réponse aux entités socioéconomiques du territoire. Comment on pilote le changement et comment on garde des grands équilibres tout en avançant et en laissant personne sur le côté du chemin ? Il lui semble que sur un certain nombre de choses, à la fois le timing et à la fois la structuration qui est proposée, cela va conduire de fait à une moins bonne représentation des personnels.

Mme BERNAULT répond que précisément, c'est le rôle des ateliers de permettre à tous d'exprimer son point de vue. Elle en profite pour demander à tous les collègues d'inciter les agents à venir à ces ateliers dans les pôles et en centrale. 5 ateliers sont organisés en 10 jours. C'est l'objectif de ces ateliers de pouvoir aussi à la fois partager des informations et répondre aux interrogations. Les arbitrages ne sont pas faits donc elle n'aura pas les réponses à toutes les questions. Il s'agit pour les personnels de contribuer à cette coconstruction. L'enjeu de mobilisation passe par les relais sur le terrain.

Mme OBLE ne sait pas ce que sera l'Université cible. En tant que personnalité extérieure, elle n'a pas accès aux documents. Effectivement, il lui semble qu'il sera nécessaire de faire une communication assez simple à l'extérieur. Malgré le fait que les sujets de l'Université l'intéressent profondément, elle a beaucoup de mal à comprendre quel est le projet et à voir en quoi ça sera mieux pour les étudiants, pour la diffusion de la connaissance, pour la formation et la recherche. Il y a un vrai enjeu de communication. Elle n'arrive pas à voir l'intérêt.

LE PRESIDENT invite **Mme OBLE** à aller voir les éléments, notamment le document de lancement de la procédure de juillet. Les choses sont expliquées en français. Elle a accès à ces documents.

Mme BARON souligne que sauf erreur de sa part, il y a un atelier qui est le 22 mars, jour de l'appel à la grève nationale.

Mme BERNAULT répond que cela concerne l'atelier du pôle Santé. Les dates ont été fixées il y a assez longtemps, sans savoir qu'il y aurait des mobilisations. C'est un peu compliqué de trouver des dates. L'organisation en pôles a été initiée en 2012, le Conseil d'Administration s'est prononcé sur un document d'orientation stratégique en décembre 2016. Le document de lancement de juillet répond à un certain nombre de questions sur l'Université cible.

LE PRESIDENT souligne que le travail a commencé en 2012 et que l'objectif est tenu. Il faut garder ces réunions. C'est plus facile de s'opposer à une posture qu'à ces expressions mais il tenait absolument que ce soit un travail participatif.

Point sur l'occupation des sites universitaires

LE PRESIDENT a demandé à **M. FATTAL** de venir à la tribune puisqu'il lui a confié une mission difficile en janvier de dialogue avec le collectif d'occupation des sites universitaires. Il est proposé aux administrateurs une présentation illustrée. Il remercie **M. FATTAL** pour cet engagement.

M. FATTAL a eu la charge de coordonner la discussion Censive et Château. L'occupation a débuté le 22 novembre à la Censive et s'est étendue le 26 novembre au Château du Tertre. **LE PRESIDENT** avait une tolérance pour la Censive mais refusait de l'occupation du Château pour des raisons de sécurité évidentes et ce dès le départ. Finalement, l'occupation a été poursuivie. Le 5 décembre le Président a demandé une expulsion suite notamment à la présence de bouteilles de gaz sur ces deux lieux. Juridiquement, en cas d'accident, le seul responsable est le Président de l'Université.

Le 15 décembre a été mise en place une coordination avec les migrants. Des rencontres avec un certain nombre de partenaires ont été organisées. Les premiers partenaires étaient les migrants et leurs sympathisants. **M. FATTAL** a ensuite vu les Directeurs d'UFR, les syndicats et enfin les associations (Médecins du Monde, Hébergeurs solidaires, etc.) en présence des syndicats, de représentants des migrants. L'idée était d'essayer d'imaginer un modèle sur un mode de fonctionnement qui tienne compte de la situation particulière de ces migrants. A ce moment-là, **M. FATTAL** avait d'ailleurs formulé le souhait de rencontrer chacun des migrants individuellement pour connaître leur historique. Il y en a qui viennent de Guinée, d'autres du Mali, d'autres de la Côte d'Ivoire etc. A Noël, a eu lieu une trêve.

Le 11 janvier, **M. FATTAL** a rencontré de nouveau les migrants, leurs sympathisants et les associations. Il a été convenu une tolérance : l'Université peut attendre début mars, voire au-delà, à condition que les locaux occupés puissent être visités en tout temps, toujours dans cette logique de sécurité maximale pour les personnels de l'Université mais aussi pour les migrants et leurs sympathisants. La réunion s'est très bien déroulée.

Le lendemain, les occupants ont interdit l'accès aux bâtiments sous prétexte qu'ils étaient chez eux. **M. FATTAL** a donc arrêté les négociations puisque suite à cette main tendue, il y a eu une réponse assez ferme, virulente. Le 17 janvier, il a fait une proposition à tous les partenaires consultés pour constater de visu le non-accès. Le préfigurateur de pôle et le Directeur de l'IGARUN étaient présents

Le 15 février, **LE PRESIDENT** a écrit à la communauté universitaire. Il évoque une situation délétère, les intimidations physiques exercées sur certains des personnels dont des Directeurs d'UFR, le déclenchement à répétition des systèmes incendie et des dégradations des locaux. **LE PRESIDENT** demande à la préfecture d'envisager les conditions d'intervention optimales.

Dès lors, les contacts, notamment avec les associations se poursuivent. Malheureusement, les associations ont opposé des conditions inacceptables d'une entrevue.

Le 23 février, **M. FATTAL** a eu une longue conversation en présence notamment d'une personne du cabinet, avec la coordinatrice des occupants pour lui indiquer la nécessité d'une sortie des occupants des sites en raison d'une intervention des forces de l'ordre à venir. Les migrants et leurs sympathisants se sont parfaitement doutés que ça serait pendant la semaine de congés.

Le 2 mars, **M. FATTAL** a eu une audience syndicale avec des collègues présents et il a aussi rappelé la prochaine intervention des forces de l'ordre.

Le 7 mars, 7 heures 20, dans le calme et en moins de 30 minutes, 240 forces de l'ordre ont évacué en Censive 60 migrants dont 1 sympathisant et au Château 51 migrants dont 13 sympathisants. Un sympathisant monté sur le toit a été évacué par le RAID.

Les objets personnels ont été rendus le jour même et le lendemain, ainsi que la plupart des matelas. Un passe de la censive a été trouvé dans les effets évacués. Une plaque chauffante à proximité d'un courant électrique avec une déformation du plastique a été retrouvée.

Certains personnels de l'Université et des entreprises ont été pris à partie lors de l'évacuation. Il n'y avait pas de familles, pas d'enfants et l'âge moyen des migrants était supérieur à 30 ans. .

La première demande d'évacuation était liée aussi à la présence de bombes de gaz. Plus de quatre bombes ont été retrouvées. En revanche, les extincteurs étaient revenus.

Les occupants étaient extrêmement organisés. Toute une organisation de surveillance était mise en place. Il y a eu de nombreuses dégradations, y compris sur les escaliers du Château.

La défense, s'attendant à une intervention des forces de l'ordre, toutes les entrées possibles ont été obstruées. Un plancher était destiné à s'effondrer en cas d'intervention des forces de l'ordre.

M. FATTAL tient à rappeler que le coût global est supérieur à 150 000 euros, hors coûts personnels. Des personnels se sont fortement impliqués, ce n'est pas anodin. Cette situation amène à réfléchir sur la culpabilité que l'on peut avoir dans ce genre de situation.

M. FATTAL pense qu'ils ont tenté ce qu'ils devaient tenter. Cette politique de la main tendue a été malheureusement rendue inopérante. Un modèle exemplaire aurait pu être conçu. Il le regrette personnellement en tant qu'ancien migrant. Il tient à rappeler que l'Université n'est pas restée les mains dans les poches. Elle a intégré 15 migrants en son sein. Elle assume les charges afférentes à l'hébergement, à la nourriture, avec l'aide du CROUS.

M. POUZAINT partage un certain nombre de points. L'intervention de police qui a eu lieu sur les locaux de l'Université s'inscrit dans un contexte qui n'est pas uniquement universitaire mais dans un contexte global. Ils ont sorti un petit document qu'ils ont diffusé à leurs adhérents et au niveau national du SGEN où ils ont évoqué les expulsions des personnes sans domicile de l'Université, car il n'y a pas que les migrants. Ils ont intitulé ce document : « honte aux représentants de l'Etat », parce qu'il ne faut pas se tromper d'objectif. Le problème actuel, c'est la faillite du représentant de l'Etat actuel, peut-être des représentants précédents. La situation s'est enkystée mais il y a vraiment une question de responsabilité des responsables de l'Etat.

L'Université a tenté de faire face à l'incurie des responsables de l'Etat. Les élus Ensemble sont aussi intervenus et ils ont rencontré deux fois la Préfète de Loire-Atlantique.

Dans les locaux de l'Université que le SGEN-CFDT a visité une quinzaine de fois, à la fois sur la Censive et le Château, ils ont eu début janvier la surprise de voir qu'il y avait des gens qui étaient des SDF et qui avaient été aiguillés par les services de l'Etat, le 115. La question migratoire doit être traitée au niveau national et international. **M. POUZAINT** souligne l'augmentation de la pauvreté en France. Il invite les administrateurs à aller voir l'observatoire des inégalités. Cet observatoire a sorti une étude où l'on voit bien que d'étape en étape, il y a des gens qui se retrouvent sans domicile et notamment des femmes avec des enfants.

La responsabilité de l'Etat, il faut le rappeler, c'est d'abord de définir la loi, de mener les discussions au niveau international, de gérer les services locaux comme le 115, de mobiliser des moyens financiers, coordonner tous les services de l'Etat et tous les acteurs. Il y a un refus clair de la Préfète de Loire Atlantique qui évidemment applique les règles qui lui sont imposées. Il faut bien rappeler les responsabilités. Il y a une responsabilité de l'Etat.

En plus de leur travail, l'investissement des collègues de l'Université doit être souligné.

Les élus SGEN-CFDT sont intervenus à leur petite place et de manière humble. Ils sont allés à la rencontre des migrants. Certains collègues ont amené des ressources, des provisions, ont donné des tickets de bus. Ils ont constaté aussi que des collègues ont été pris à parti. On est bien dans une situation qui n'est pas une situation normale.

Au niveau départemental, il y a une intersyndicale qui a été créée en 2014 suite à l'expulsion de locaux sur la ville de Nantes. Cette intersyndicale SGEN-CFDT, FSU, CGT, UNSA a rencontré deux fois la préfète de Loire-Atlantique. Il y a eu une demande qui a été faite pour avoir une table ronde, pour rassembler tous les intervenants afin de coordonner les actions. Rien n'a été fait. Deux collègues de l'Université étaient présents à cette entrevue. La Préfète a reconnu que le 115 aiguillait des personnes sans domicile fixe vers les locaux de l'Université. C'est la faillite des responsables de l'Etat. On peut toujours dire que l'on aurait pu faire ceci cela, mais le principal responsable c'est l'Etat, même si les personnes sont arrivées à l'Université suite à l'expulsion sur l'école des beaux-arts. La responsabilité de la Ville n'est pas la même que la responsabilité de l'Etat. Ce qu'il faut, c'est qu'il y ait une coordination qui soit assurée. C'est ça la véritable solution pour pouvoir gérer cette question des migrants, des personnes sans domicile. C'est la question de la coordination et surtout pas la question de la communication.

Mme SAMI partage une partie de ce qu'a dit **M. POUZAINT**. Elle peut dire, après le rappel de tout ce qui s'est passé et à la vue des photographies, qu'on ne peut que se sentir accablé. C'est quelque chose qui dépasse l'entendement. Malheureusement, quel que soit les luttes que l'on mène, que ce soit la lutte contre la loi travail, que ce soit la lutte contre la loi ORE, que ce soit la question des migrants, il y a toujours des individus dont on

ne connaît pas trop les motivations et qui en profitent pour mettre la pagaille et dont on ne maîtrise ni les motivations ni la façon de fonctionner.

Dès le départ, les élus Ensemble ont dit que ce n'était pas le rôle de l'Université d'accueillir des migrants, des SDF et que c'était effectivement le rôle de l'Etat, du département, peut-être de la Région, peut-être de la Mairie. Le problème c'est qu'ils étaient là. **Mme SAMI** a vu une famille avec un jeune enfant. Elle est passée une fois pour savoir comment ça se passait, pour ramener des denrées alimentaires et il y avait une famille avec enfant. Elle imagine que les plus fragiles ont dû partir sachant que tout le monde se doutait qu'avec les vacances il y avait la possibilité d'une intervention des forces de l'ordre. Il lui semble que, si des intimidations ont été commises vis-à-vis des personnels de l'Université ou des étudiants, le premier devoir de l'Université est de porter plainte, aussi pour identifier ces individus. Elle imagine que ça a été fait. Elle se demande qui sont ces individus. Les personnes qui ont essayé d'aider ces migrants ne sont pas responsables de ces individus, de ces intimidations, en tout cas pour la plupart.

Dans le mail reçu par tout le personnel de la part du Président, il y a un mélange qui est fait entre la question des migrants, mineurs ou pas, et le problème posé par certains fonctionnements de certains individus lors de la lutte contre la loi ORE. Ce sont deux choses qui sont complètement différentes. Le fait qu'il y ait des déclenchements d'alarme incendie par exemple dans les différentes UFR lors de manifestations n'a rien avoir avec la question des migrants. Ce mélange qui a été fait n'a pas à être fait.

Bien que les élus Ensemble pensent que ce n'est pas une solution de trouver refuge à l'intérieur de l'Université, ils réproouvent néanmoins et regrettent le fait que l'Université, qui est censé être une Université humaniste, ait fait appel aux forces de police pour évacuer les migrants.

M. FATTAL indique que sur le premier point, il parlait de la coordinatrice côté occupation avec qui il avait eu une longue conversation et de son propre aveu, elle disait qu'ils avaient été en partie instrumentalisés. C'était le vote qu'ils avaient entre eux qui déterminaient la posture. Leur posture a été de dire : « vous ne rentrez pas dans le bâtiment. » A un moment donné, on ne peut pas dire d'un côté que l'on est instrumentalisé et de l'autre dire que finalement on respecte le vote. Il y a quelque chose qui bloque dans ce mécanisme. En effet, il y a eu des familles qui ont été sorties et heureusement qu'elles sont sorties.

Par ailleurs, l'Université a porté plainte quel que soit les personnels lorsque cela se justifiait.

Toute cette situation était extrêmement politisée, presque instrumentalisée. Sur l'histoire du 115 et de l'acheminement, tout le monde a instrumentalisé tout le monde. **M. FATTAL** a trouvé que quelque part c'était extrêmement gênant, mais reconnaître des personnes du Château qui viennent menacer des personnels, c'est inadmissible.

Quand **M. FATTAL** a lu le titre de FSU Sud qui dit : « l'Université de la honte », il était particulièrement gêné parce que l'Université n'a fait que mener des actions en permanence de main tendue. A un moment donné, on ne peut pas sur des causes aussi importantes et notamment la migration, il en sait quelque chose, rester uniquement sur un volet politique. Il aurait rêvé que tout le monde se positionne sur une posture uniquement humaine.

Mme MIRALLIE indique que les élus InterAsso Nantes souhaitent saluer la patience de l'Université pour avoir maintenu du début à la fin les conditions de dialogue avec les organisateurs du mouvement, malgré toutes les contraintes imposées. L'écoute et la compression ont été mises en avant mais n'ont pas permis de résoudre une situation dont l'Université de Nantes n'est pas responsable. Cependant, ils déplorent également le manque de responsabilité des collectivités territoriales qui se sont entièrement dérobées face à leurs obligations et qui n'ont pris aucune mesure d'accueil envers les migrants avant de contraindre l'Université à faire évacuer les locaux pour des raisons de sécurité. De même, il est absolument inacceptable que, débordé par les appels de personnes vivant dans la rue, le 115 ait été obligé d'envoyer ces personnes au château du Tertre parce qu'il n'y avait pas assez d'hébergement d'urgence sur Nantes. C'est bien le rôle des collectivités territoriales et de l'Etat de faire face à ces problématiques sociétales. Ils doivent prendre leurs responsabilités face à ces questions. Les élus InterAsso Nantes espèrent que la solution provisoire de relogement dans l'EHPAD jusqu'au 31 mars soit suivie de mesures sociales durables qui permettent aux personnes de vivre sur le territoire de façon décente.

Mme BOUSQUET rejoint ces propos et elle voulait aussi préciser deux choses sur lesquels elle pense que tout le monde pourra être d'accord concernant le volet humanitaire.

La question des migrants est une question très sensible. L'Université de Nantes a toujours fait le lien, que ce soit le Pôle étudiant, le Théâtre Universitaire qui a reçu des migrants pour des spectacles etc. Cela montre l'approche humaine. 15 étudiants ont été pris en charge. Elle remercie l'ensemble du cabinet et **M. FATTAL**,

Mme PROUITIER MOULHON notamment qui ont extrêmement bien travaillé, se sont impliqués tout le long du processus pour que ces étudiants aient un toit. Elle rappelle qu'il y a des gens de bonne volonté, hommes et femmes, qui ont reçu les 15 étudiants permettant ainsi de les loger dans des familles et de les extraire des lieux insalubres. C'était une grande victoire et c'est vraiment à souligner.

Des choses intolérables se sont passées sur le Campus :

- des personnes ont été retenues au Pôle étudiant ;
- les élections étudiantes ont été rendues extrêmement difficiles ;
- un Doyen a été menacé et plaqué contre un mur ;
- des barres de fer étaient présentes dans les locaux universitaires où il y a des étudiants ;
- un pistolet en jouet a été brandi dans un hall.

Ces extrêmes sont intolérables, inadmissibles et portent atteinte à l'institution. La vision commune de la démocratie au sein de l'institution a été ébranlée.

Dans les années 90, **Mme BOUSQUET** était en Italie et elle a participé de près à l'arrivée des migrants. Elle a appris l'humilité. Si l'Université a pu sauver 15 étudiants, ce résultat-là est déjà une grande victoire.

Mme MORERE rappelle le soutien entier de la majorité U2020 au Président pour la décision qui a été prise de mettre fin à l'occupation du château du Tertre et de l'aile de Censive. Ceci ne marque pas un désengagement de l'Etablissement face aux droits des migrants mais bien une réaffirmation du rôle qui est celui de l'Université. Il y a eu une volonté politique forte pour que l'Université endosse sa responsabilité sociétale en tenant compte de la spécificité et des besoins de ces publics. C'est ce qui a été fait pour accompagner une quinzaine de migrants. C'est ce qui continue d'être fait en lien avec le réseau migrants initié par la CPU et en adéquation aussi avec le récent rapport Taché qui est centré sur l'accueil des étrangers en France en termes de formation notamment. Les préoccupations de l'Université se rapprochent de ce rapport-là dans un contexte plus global.

M. POUZAIN voulait répondre à l'intervention de Mme MIRALLIE. Il veut dire qu'on ne peut pas, concernant les migrants et l'accueil des personnes sans domicile, mettre les collectivités locales sur le même plan que l'Etat. Ce n'est pas possible parce que c'est une question de compétences inscrites dans la loi. C'est aussi une question financière, une question de logistique, une question de travailleurs sociaux. C'est l'Etat qui a les moyens de déclencher les choses. C'est très important de ne pas dédouaner l'Etat de ses responsabilités parce que quand on regarde ce qui se passe, si on veut résoudre le problème à Nantes et bien il faut le résoudre simultanément dans tous les espaces du territoire français. Il n'y a que l'Etat qui est capable de coordonner à l'échelle nationale.

LE PRESIDENT voudrait au final dire ce qu'il ressent aujourd'hui par rapport à cette situation. Il remercie celles et ceux qui sont engagés depuis le premier jour. Certains se lèvent plus tôt et perturbent leur vie familiale. Ces personnels ont été agressés, menacés. Il pense d'abord à eux dans ses décisions. Au départ, l'Etablissement a été extrêmement bienveillant sur la manière de pouvoir dialoguer. On a vu les limites de l'exercice mi-janvier.

LE PRESIDENT est en colère de voir que les pouvoirs publics n'ont pas pris leurs responsabilités, qu'une fois encore les jusqu'au-boutistes irresponsables ont fait en sorte que des causes justes ne puissent pas être défendues.

Il est déçu d'en arriver à une situation qui impose de faire appel aux forces de l'ordre pour des raisons de sécurité sans pouvoir trouver toutes les solutions possibles.

Il est fier que l'Université se soit emparée de ce sujet. L'Université de Nantes conjugue en même temps l'excellence de la recherche, de la formation et des questions de société. Il y a peu d'établissements en France qui sont capables d'avoir en leur sein cette capacité à gérer l'ensemble de ces problèmes. Il a longtemps milité pour l'Université dans la ville. Là, c'est la ville dans l'Université. Il se félicite que l'Etablissement ait pu gérer la situation d'une quinzaine de migrants qui avaient des diplômes universitaires, en travaillant avec le CROUS. Cela a permis de les loger. C'est toujours trop peu mais c'est beaucoup parce que là l'Université était dans le cadre de ses missions. Au final, il pense que l'Université a répondu, a apporté sa contribution à ce sujet qui va aller en s'amplifiant. Ce sont des migrants qui sont des migrants économiques, qui ont vécu des choses considérables. **LE PRESIDENT** ne sait pas dans quelles conditions, après ce qu'ils vivent aujourd'hui, ils vont pouvoir s'intégrer facilement dans notre société. Il pense qu'au niveau du dialogue syndical, des voies de sorties différentes auraient pu être trouvées, peut-être avec un modèle original. Un amalgame tout à fait stupéfiant de causes a empêché de résoudre les problèmes les uns après les autres.

LE PRESIDENT remercie celles et ceux qui se sont engagés, y compris sur le terrain au plus près. C'était une situation difficile, avec un vrai conflit de valeurs, mais il pense que l'Université sort par le haut.

Mme DRONNEAU souhaite évoquer les différents blocus qui ont lieu sur le Campus du Tertre. Au moment où le Conseil d'Administration est réuni, des collègues n'ont toujours pas pu accéder à leur bureau. Ils aimeraient bien avoir une information pour savoir comment ils vont faire pour passer la journée. Elle demande s'ils doivent rentrer chez eux ou attendre que les locaux soient accessibles.

M. FATTAL répond qu'ils sont au courant et qu'ils reçoivent depuis ce matin les informations. Le blocus est réalisé par les étudiants qui voulaient accéder à un amphithéâtre. Ils tiennent Assemblée Générale actuellement au sein de l'amphithéâtre de l'IAE. Il convient d'attendre les résultats de l'assemblée générale.

Mme DRONNEAU souligne que le mouvement étudiant représente peu d'étudiants. Ces derniers arrivent à bloquer le Campus parce qu'il y a aussi parmi eux une instrumentalisation. Il y a des personnes sûrement liées à la situation des migrants qui ont mis vraiment en difficulté le Campus, voire même provoqué des dégradations, menacé des personnels.

Pour son service, cela fera 7 jours complets depuis un mois qu'ils n'ont pas accès à leurs bureaux. Cela commence à être pesant. Ce qui est inquiétant, c'est la situation des collègues qui sont livrés un peu à eux-mêmes sur le campus quand ils se retrouvent face à ces situations-là parce qu'ils n'ont pas d'informations. **Mme DRONNEAU** est en contact depuis 8 heures ce matin avec son adjoint qui a trouvé refuge à Launey Violette. Il n'a pas été dit aux autres agents de venir pour le moment. Cela devient très compliqué. L'Etablissement ne peut certes pas donner une décision tant qu'il n'a pas tous les éléments, mais ils ont le sentiment d'être un peu livrés à eux-mêmes.

LE PRESIDENT souligne que quand il sollicite les forces de l'ordre, ça ne dépend pas de lui mais de la préfecture. Aucune publicité n'est faite avant.

M. CARBONI voulait remercier sa collègue d'avoir apporté cette information à la connaissance de tous les administrateurs. Tout ce qui affecte l'Université les concerne.

LE PRESIDENT souligne que l'Université est le lieu pour l'expression démocratique des avis. En revanche, bloquer l'accès à l'Université est inadmissible. Il propose une position du Conseil d'Administration contre le blocus.

Le Conseil d'Administration approuve avec 27 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions la motion suivante : « Le Conseil d'Administration s'oppose au blocus de l'Université de Nantes ».

POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 DECEMBRE 2017

Le Conseil d'Administration approuve avec 31 voix pour et 1 abstention le procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 décembre 2017, tel qu'annexé.

POINT 7. PRESENTATION DE L'ACTUALISATION DU SCHEMA PLURIANNUEL DE STRATEGIE IMMOBILIERE (SPSI)

LE PRESIDENT indique que le Vice-Président, **M. KEROUANTON**, a été accidenté il y a quelques semaines et ne peut donc pas être présent à cette séance du Conseil d'Administration.

Mme HUCHET DU GUERMEUR indique que les SPSI sont des schémas qui ont été déclinés aux opérateurs de l'Etat dans une circulaire de 2009 et dans une plus récente circulaire de 2016. Ils ont une périodicité quinquennale et permettent d'instaurer une méthodologie d'analyse de gestion et de pilotage du parc immobilier. En 2010, l'Université s'est dotée d'un SPSI qui a été validé au Conseil d'Administration en février 2012. Une politique immobilière a été formalisée dans le schéma directeur immobilier et d'aménagement qui a été validé en Conseil d'Administration en 2015. Il s'agit de mettre à jour ce schéma directeur qui est piloté par la Direction immobilière de l'Etat. Il y a deux volets dans ce SPSI, un volet de diagnostic où est présenté le parc immobilier de l'Université et les moyens financiers et humains qui sont dédiés et un volet stratégique qui décrit des enjeux auxquels l'opérateur est confronté compte tenu d'une part des orientations de la politique nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche et d'autre part de sa politique en matière de pédagogie, de recherche et de vie étudiante. Le SPSI sera transmis aux tutelles (Rectorat, DGESIP) après cette présentation. Des échanges avec le Préfet de région et la Direction Immobilière de l'Etat auront lieu. **M. KEROUANTON** présentera le SPSI finalisé qui sera éventuellement amendé ou enrichi pour validation du Conseil d'Administration.

Concernant le patrimoine immobilier, le SPSI s'appuie sur les données de l'enquête ministérielle de 2016. Il y a 416 239 m² de surface hors œuvre nette (SHON), 123 bâtiments, 91 hectares de foncier dont 71 hectares de foncier non bâti. Quand le ratio entre la surface utile nette et la surface utile brute est supérieur à 51%, on parle d'immeuble de bureau. Dans le patrimoine immobilier, il y a 9 bâtiments qui rentrent dans cette catégorie, notamment la Présidence, un bâtiment sur Recteur Schmitt, Kervegan, Gloriette... Les ratios cibles d'optimisation des surfaces tertiaires ont été fixés par la Direction immobilière de l'Etat. On est sur un ratio cible de 12 m² de surface utile nette par poste de travail. On atteint 13,4 m² sur ces 9 bâtiments de surface utile nette par poste de travail, ce qui est légèrement supérieur au ratio cible fixé par l'Etat mais qui est inférieur au ratio de 2010. Un des points de la politique immobilière est d'optimiser les m² de surface de tertiaire. On était à 16,7 m² préalablement. Concernant le ratio général d'optimisation entre la surface utile nette et la surface utile brute, l'Etablissement a atteint l'objectif puisque l'on est à 68% contre 64% en 2010.

Les bâtiments qui ne sont pas considérés immeubles de bureau ont été diagnostiqués avec les typologies de surface spécifiques (enseignement, recherche, vie étudiante, documentation, surfaces techniques et logistiques). Sur le volet général, les surfaces ont été stabilisées depuis quelques années. Les surfaces générales du parc immobilier de l'Université sont stabilisées Il y a eu une augmentation des effectifs depuis 2010 de 13,7 %, avec des surfaces d'enseignement qui ont été optimisées de 11%. Les surfaces d'enseignement par étudiant ont été diminuées. Au niveau de la vie étudiante, il y a une augmentation qui s'est faite depuis 2010 de 35 % et au niveau de la documentation, il y a une diminution importante de 20% qui est liée à la construction d'une nouvelle bibliothèque universitaire en Santé et au regroupement de bibliothèques de l'ESPE de Nantes sur le bâtiment de Launay Violette. En recherche, il y a une augmentation forte des surfaces de recherche depuis 2010 puisque les surfaces de recherche ont augmenté de 30%. C'est un rattrapage qui s'est opéré depuis quelques années, accompagné par l'Etat et les collectivités territoriales dans les deux derniers CPER avec la construction notamment de l'Institut de Recherche en Santé (IRS) 1, le GeM-Institut de Recherche en Génie Civil et Mécanique, le Laboratoire des Sciences du Numérique de Nantes (LS2N) et l'IRS 2.

Les bâtiments ont été analysés sur le volet diagnostic technique. 11 bâtiments sont considérés comme très dégradés et classifiés en état de vétusté D et E. Cela représente un total de 74 000 m², ce qui n'est pas neutre. Dans ces 74 000 m², une grosse partie est déjà traitée ou est en cours de programmation dans les opérations de réhabilitation en cours. Cela concerne 24 000 m² environ. Il reste 50 000 m² qu'il faut traiter et qu'il faut programmer.

Au niveau réglementaire, 447 bâtiments sont classés comme prioritaires sur le volet sécurité incendie et risques sanitaires, ce qui représente 174 436 m².

En matière de stratégie immobilière, des opérations ont été menées depuis 2010. Il y a eu la densification des surfaces de l'ESPE à Nantes et sur le site de la Roche-sur-Yon il y a eu la construction d'un nouveau bâtiment en 2012, la rationalisation des surfaces de tertiaire et la rationalisation des ratios cibles.

Des opérations sont en cours et vont participer à l'amélioration du parc immobilier et à son optimisation. En Centre Loire, une construction doit voir le jour bientôt. Il s'agit de l'extension BIAS qui va permettre de libérer des surfaces que l'Etablissement a en locatif mais également une partie de l'IGH de Médecine.

Il y a la réhabilitation des bâtiments du Tertre, du Château, la première phase de la BU de Lettres. Sur le campus Lombarderie, il y a des réhabilitations en cours sur le laboratoire planétologie, bâtiment 4, mais également la construction d'un nouveau bâtiment pour libérer le site Joffre. Sur Saint-Nazaire, il y a le regroupement des formations de Polytech et de l'UFR Sciences sur le site d'Heinlex pour libérer le site de Gavy qui est un site en très mauvais état. Sur Laval, il y a un regroupement de l'ESPE avec l'UFR Droit du Maine dans un bâtiment pour libérer l'ancienne école normale de l'ESPE de Laval.

Sur certaines opérations, il faut consolider le financement pour poursuivre cette stratégie immobilière. C'est le cas de la construction de la nouvelle Faculté en Santé sur l'île de Nantes à horizon 2025-2026, de l'IRS 2020 et par conséquent de la libération du bâtiment de l'IGH de Médecine et du bâtiment de dentaire. L'IGH de Médecine est un bâtiment qui pèse très lourd dans le patrimoine immobilier puisqu'il pèse 30 000 m² et est en état de vétusté importante.

Sur le site Lombarderie, doit être planifiée la réhabilitation de bâtiments nombreux sur ce site-là ainsi que la BU de Sciences.

Sur le site Tertre, il faudra engager une autre phase de réhabilitation pour les BU.

Sur le site Chantrerie, il y a l'IREST et la construction de l'ISITEM.

A Saint-Nazaire, le regroupement de la recherche est à financer sur le site d'Heinlex.

M. BONNET-GIBET indique que concernant le déménagement du site de Joffre, les étudiants n'ont pas beaucoup d'informations. Les étudiants de GEA ne savent pas s'ils vont partir à Carquefou. C'est un vrai stress pour eux de se dire qu'ils doivent partir à Carquefou et trouver un appartement. Communiquer une date de déménagement permettrait de rationaliser les peurs.

M. HUCHET DU GUERMEUR répond que sur Joffre, il y a deux départements, le département GEA et le département Informatique de l'IUT. Le département GEA doit regagner le site de Recteur Schmitt et non le site de la Fleuriaye. Le département informatique fait l'objet d'une construction neuve dans le cadre du CPER sur le site Lombarderie. L'échéance, c'est 2021. Pour GEA, le dossier nécessite encore des discussions. Des études sont réalisées sur l'impact de l'arrivée de GEA sur le site de Recteur Schmitt. C'est un objectif très fort de l'Etablissement. Il faut absolument libérer le site de Joffre qui est un site dans un mauvais état.

Mme TRICHET souligne qu'ils ont enfin un panorama depuis 2010-2015. L'évolution a été réelle. Elle ne se rendait pas toujours compte de l'incitation de l'Etat. C'est un bel effort d'avancer vers ces augmentations d'occupation des salles. Le document est vraiment très clair malgré sa longueur. C'est un beau panorama. L'Etablissement a des bâtiments obsolètes qui coûtent cher en entretien. Les nouveaux bâtiments de recherche qui sont modernes devraient répondre à des normes de maîtrise énergétique. En réalité, on perd le contrôle énergétique. Elle demande s'il y a un diagnostic précis de ce qui accentue le coût de ces bâtiments modernes afin d'éviter de continuer dans la même direction pour l'avenir. Elle demande si cela provient de la climatisation des bureaux, de la climatisation des salles avec du matériel ultra-performant. Si c'est lié à la climatisation, **Mme TRICHET** demande si en parallèle des études peuvent être menées sur le terrain sur le ressenti concernant le bien-être des usagers.

Mme HUCHET DU GUERMEUR répond qu'ils ont mené un plan énergie fluide qui effectivement a permis d'identifier les poches de consommation énergétique. Il y a une synthèse dans le SPSI. La construction des bâtiments neufs dits de process entraîne un coût d'exploitation très important parce que la norme de construction est très draconienne et très énergivore en matière de fluide. Ce ne sont pas les bureaux tertiaires qui consomment. Sur le bâtiment du CESAM, pour tout le tertiaire, le système énergétique est très efficient. En revanche, 99 sorbonnes aspirent de l'air et il faut réchauffer l'air qui est aspiré. Il y a une contradiction entre la politique énergétique et la réglementation vis-à-vis de la protection des travailleurs.

M. BIAIS remercie la Direction du Patrimoine de l'Immobilier de la Logistique pour l'énorme travail que représente cette actualisation. L'Etablissement est triplement vertueux au travers de ce schéma pluriannuel. Il est premièrement vertueux parce que sur les activités d'enseignement, il propose des opérations qui visent à optimiser les surfaces, à les mutualiser. C'est un élément important vis-à-vis du Ministère de tutelle à souligner. La deuxième vertu de ce schéma, c'est qu'il est dans une logique d'accompagnement de la croissance des activités de recherche et d'ouverture de bâtiments dédiés rénovés pour accompagner les équipes de recherche. Cela se traduit aussi sur les budgets de fonctionnement. Il faudra aussi tenir compte de cet effort d'accompagnement de la recherche. La dernière vertu, c'est que l'Etablissement est dans un effort d'anticipation, de prospective et le souhait est de raisonner à 15 ans. L'horizon de 5 ans n'est pas suffisant sur le plan immobilier. Au travers des différents projets cumulés, il faudra sortir d'une logique d'accompagnements strictement indexée sur les CPER et il faudra solliciter des accompagnements un peu novateurs de type plan Campus. Les projets le nécessitent.

M. BRUNAT remercie **Mme HUCHET DU GUERMEUR** pour cette présentation très détaillée. Le document présenté est aussi très détaillé. Sa complexité ne permet pas de saisir tous les détails. Ce schéma est important puisqu'il permet aussi d'apporter de bonnes conditions de travail à la fois aux personnels de l'Université mais aussi aux étudiants. Il en va aussi du bien-être au travail des personnels et des étudiants. On voit aussi cette complexité entre la politique de l'Etat en matière d'immobilier et la politique immobilière de l'Etablissement. **M. BRUNAT** a noté qu'il y avait plus de surfaces dédiées à la vie étudiante. C'est important. Le nouveau Tertre permet aussi de redonner sur le terrain un élan positif à tous. Il permet aux agents de se stimuler pour venir vraiment avec goût sur ce Campus puisqu'il était un peu vieillissant. C'est très positif d'avoir des bâtiments confortables et adaptés pour le travail.

Il souligne par ailleurs la correspondance avec le Schéma Directeur du Handicap sur la question du diagnostic accessibilité et l'agenda d'accessibilité programmé, même s'il voit que les actions sont plutôt en fin de programme. On ne peut pas tout faire en même temps, il faut choisir.

M. POUZAIN souligne que le fait que l'augmentation des surfaces de recherche, même si l'on fait des économies sur le coût de fonctionnement par m², entraîne une augmentation du coût, c'est du bon sens.

Concernant l'IUT de Nantes, l'Etablissement est sur deux sites. Il y a un site aux normes qui est en train d'être rempli comme un œuf avec l'augmentation du nombre d'étudiants. Sur le deuxième site, la stratégie utilisée a été d'éclater les deux départements sur deux sites différents. La décision est prise. Cette décision aura des conséquences financières pour l'Etablissement dans un cadre de restriction et de maîtrise des coûts de fonctionnement des entités. En passant de deux à trois sites, il y aura fatalement un surcoût d'exploitation. Il y a certaines fonctions BIATSS qui devront être dupliquées. Il attend qu'on lui démontre qu'il n'y ait pas de surcoût. Il veut bien participer au groupe de travail pour déterminer les éléments.

Il y a une question qui est sous-entendue, c'est la question de la dévolution du patrimoine. Il demande si dans le bilan et la stratégie immobilière qui ont été présentés, il y a l'intégration de la dévolution du patrimoine.

LE PRESIDENT répond qu'a été évoqué en Conseil d'Administration l'instruction de la dévolution du patrimoine. L'Université n'a pas demandé la dévolution mais l'instruction par la tutelle de la dévolution du patrimoine. Le résultat de cette instruction est le suivant : l'Etablissement a les compétences professionnelles pour pouvoir l'assumer mais la situation de l'Etablissement est fragile sur certains points. La capacité à faire le gros entretien reste une interrogation.

Il faut un Etablissement qui soit en capacité de requestionner ses usages. Au-delà la réhabilitation, c'est la réhabilitation. En toile de fond, afin de pouvoir maîtriser et assumer les décisions politiques qui seront celles du Conseil d'Administration, il faudra questionner tous les points particuliers correspondants aux bâtiments de l'Université. Il reviendra vers le Conseil d'Administration sur cette question de la dévolution du patrimoine.

M. CARBONI réitère une remarque qu'il a déjà faite dans ce Conseil d'Administration et de nombreuses fois. Elle concerne l'obligation d'accessibilité des locaux aux étudiants et personnels en situation de handicap. Il est conscient des échéances et de l'agenda qui a été élaboré, mais il demande ce qu'il en est aujourd'hui pour les étudiants et les personnels en situation de handicap. Il demande si des sommes peuvent être rapidement débloquées pour permettre l'accessibilité par exemple de certains lieux sur certains campus. Il pense à la situation d'une collègue de Russe dont la jambe était plâtrée et qui a dû être portée par des étudiants volontaires pour assurer son cours dans un amphithéâtre dans le bâtiment FLCE.

M. HUCHET DU GUERMEUR répond que l'Université de Nantes a déposé en 2015 son agenda d'accessibilité (ADAP) en Préfecture. Une planification de travaux à hauteur de 7,8 millions d'euros a été déposée. Elle concerne 61 établissements recevant du public, soit près de 300 000 m² de SHON sur l'ensemble du patrimoine. Les travaux d'accessibilité sont de plusieurs ordres. Il y a des travaux qui sont extrêmement coûteux mais il y en a d'autres qui sont moins coûteux, qui sont des petites adaptations. La stratégie immobilière a été superposée avec l'ADAP, c'est-à-dire que l'ADAP est une résultante de la stratégie immobilière, ce qui explique la raison pour laquelle il y a des investissements qui sont plus importants dans les années à venir plutôt que les premières années puisque les opérations de réhabilitation en cours dans le cadre des CPER ont été intégrées dans l'ADAP. Dès qu'une opération immobilière est réalisée, l'objectif est de répondre à la totalité des normes et des réglementations d'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Mme SAMI souligne qu'en page 6, il est marqué : « le foncier représente 91 hectares dont 70 hectares non bâtis avec une partie non négligeable d'espaces boisés classés et que : « le potentiel de valorisation foncière nécessite une étude urbaine spécifique qui doit être engagée en 2018 ». Elle aimerait bien savoir ce qui il y a derrière lorsque l'on parle de potentiel de valorisation foncière.

Mme HUCHET DU GUERMEUR répond qu'il faut mener une étude pour vérifier le nombre de m² disponibles pour construire. Est-ce que ce sont des terrains constructibles ou pas ? Est-ce que l'on est dans des zones boisées classées qui sont inconstructibles ? Quel est le potentiel de valorisation ?

Mme SAMI est inquiète car elle n'a pas l'impression a priori que l'Université va se lancer dans la construction de nouveaux bâtiments pour les étudiants.

LE PRESIDENT souligne que l'Université construit pour les étudiants. Il prend l'exemple du Nouveau Tertre.

Mme SAMI considère que c'est plutôt une rénovation.

Mme HUCHET DU GUERMEUR indique que par exemple l'extension BIAS est opération de revalorisation foncière.

Mme SAMI lit page 39 que l'Etablissement étudie la dévolution patrimoine et ses potentialités de valorisation foncière, des modèles innovants de valorisation patrimoniale. Liant les deux, elle se pose la question de ce que l'on voudrait faire dans l'avenir.

LE PRESIDENT répond qu'une instruction de la dévolution permet d'avoir un état des lieux de la visibilité de la tutelle. L'Université a l'affirmation qu'elle a les compétences. C'est né plutôt des plans Campus où il y a une montée en charge de la compétence au sein des établissements. Il y a des éléments dans le grand plan d'investissement qui permettraient peut-être de pouvoir être plus agile, plus réactif dans la gestion du patrimoine avec un Etablissement qui est un cas d'école avec ses 120 bâtiments répartis sur tout le territoire. Il y a une réflexion qui est posée. Il n'y a aucune décision mais une réflexion sur la manière de gérer ce patrimoine aujourd'hui dans le cadre d'opportunités du grand plan d'investissement d'avenir.

Mme SAMI pose juste un point de vigilance sur ce sujet. Quand l'Université est passée aux RCE, il avait été dit que l'Université était prête à passer aux RCE. En l'espèce, **Mme SAMI** peut imaginer qu'il puisse être dit que l'Etablissement est prêt à obtenir la dévolution du patrimoine mais elle aimerait que ce soit vraiment sûr avant de se lancer.

LE PRESIDENT répond qu'il est bien d'accord, que ce soit en compétences et en capacités, sous conditions de moyens et d'accompagnement. Il rappelle que l'ESR en France, c'est 18 millions de m². La moitié est dans un état énergivore. La taxe carbone va impacter grandement les établissements. Il faut donc réfléchir afin de répondre aux enjeux.

LE PRESIDENT remercie pour ce travail considérable illustré aujourd'hui.

POINT 10. APPROBATION DE LA REPARTITION DU FONDS DE SOLIDARITE ET DE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES ETUDIANTES (FSDIE) 2018

M. BERNOUSSI excuse **Mme BELLEIL**, Directrice de la Vie étudiante, qui n'a pas pu venir en raison des difficultés sur le Campus du Tertre. Il indique que ce fonds est issu d'un prélèvement sur les droits d'inscription. En fonction des effectifs, cela détermine une enveloppe globale qui est de 300 000 € pour 2018. La clé de répartition n'a pas changé. Ce FSDIE a pour objectifs :

- l'aide social d'urgence (ASE) aux étudiants ;
- le développement des initiatives étudiantes ;
- l'amélioration des conditions de travail.

L'ASE est toujours du même montant. Elle fonctionne toujours avec une convention avec le CROUS. Avec lequel l'Université a d'excellentes relations. C'est le CROUS qui instruit les dossiers et qui distribue cette aide sociale.

Le deuxième grand volet concerne l'aide aux initiatives étudiantes avec une part investissement qui vise l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants et une part subvention pour les projets étudiants. Cette dernière inclut d'une part les financements des organisations représentatives et d'autre part des subventions aux associations qui sont attribuées soit par une commission FSDIE, soit par une convention annuelle.

Mme SAMI est notamment interpellée par l'aide sociale. Il n'y a que 110 étudiants qui ont bénéficié de la partie aide sociale, ce qui lui semble très peu au regard du nombre d'étudiants autour d'elle qui est en grande difficulté. Elle ne comprend pas ce chiffre, notamment au regard du bilan du SUMPPS par exemple où il est indiqué qu'il y a environ 9 000 personnes qui demandent de l'aide. Elle demande quelle est la publicité qui est faite au niveau du CROUS, quels sont les freins qui sont peut-être posés. Elle aimerait qu'un jour quelqu'un du CROUS vienne expliquer comment est distribuée cette aide afin d'être sûre qu'il n'y ait pas de freins particuliers.

M. BONNET-GIBET précise que ce sont les assistantes sociales du CROUS qui délivrent ces aides. Il y a deux types d'aides. Il y a les aides ponctuelles et des aides annuelles. 100 étudiants, ce n'est pas beaucoup. Cela représente 400 euros en moyenne par étudiant. 400 euros sur un an pour un étudiant, ce n'est pas beaucoup. Le CROUS met aussi de son côté de l'argent.

M. CHAGNEAU indique qu'il y a une commission d'attribution qui se tient tous les mercredis matins au siège du CROUS. Il y a notamment des assistantes sociales et des représentants étudiants qui évaluent chaque dossier. Les rares fois où il a pu siéger, il n'y a jamais eu de refus d'attribution. Le seul point qui peut être parfois bloquant concerne la cumulabilité des aides.

Mme SAMI en conclut qu'il y a très peu de demandes. Elle aimerait savoir quelle est l'information qui est donnée aux étudiants. Le problème est là visiblement. Elle imagine qu'un certain nombre d'étudiants ne sont pas au courant de ces aides.

Mme OBLE se pose la même question. S'il y a eu une augmentation du nombre d'étudiants, elle aurait présupposé qu'il y avait une augmentation du montant d'aide sociale d'urgence. Ce n'est pas le cas, donc elle s'interroge.

M. BERNOUSSI répond qu'il y a deux ans, le montant de 40 000 euros n'était pas consommé. C'est un complément que l'Université utilise. Le CROUS dispose aussi de moyens pour les œuvres sociales. Il ne faut pas comparer ces données avec le SUMPPS, car ce sont deux aspects complètement différents.

LE PRESIDENT casse l'idée que l'augmentation du nombre d'étudiants va de pair avec une augmentation des moyens. Ce n'est pas l'inscription de l'étudiant qui va couvrir les 7 000 ou 8 000 euros par étudiant.

Mme OBLE souligne qu'il y a de plus en plus d'étudiants qui sont obligés de travailler pour suivre leurs études.

Mme MORERE indique que ce fonds permet d'apporter une aide sociale à certains étudiants. Elle souligne la diversité des initiatives qui sont portées par les étudiants sur des projets culturels au sens large, de culture scientifique, sportive ou de citoyenneté. Elle rejoint ce qui vient d'être dit. Au Conseil d'Administration du 3 mars 2017, ils avaient insisté sur la nécessité de mieux diffuser l'information. On se retrouve cette année non pas avec une augmentation mais avec une diminution de 5 000 euros du montant d'aides sociales attribuées. Il y a une interrogation à ce sujet.

M. CHENE considère qu'il faut toujours saluer le fonds d'urgence parce qu'il y a vraiment des étudiants qui sont dans des postures très difficiles. Il faut le rappeler. Le reliquat de 28 256 euros signifie qu'il y a sans doute un déficit de communication peut être parce que l'on voit des étudiants qui sont manifestement en difficultés et des fonds qui ne sont pas versés en totalité.

M. BERNOUSSI souligne qu'il a déjà vu des affiches dans les Campus concernant les initiatives.

M. BONNET-GIBET ne pense pas que ce soit un problème de communication. Il s'agit plutôt d'un problème d'engagement étudiant. En effet, le montage de projets nécessite du temps et donc de l'engagement. Toutes les associations étudiantes connaissant le FSDIE. Lors de la dernière commission, il y a eu 55 dossiers déposés, c'est en augmentation.

Par ailleurs, **M. BONNET-GIBET** souligne que le FSDIE va évoluer. Le plan étudiant prévoit une cotisation vie étudiante de 90 euros qui devrait être récupérée par le CROUS. Il se demande comment l'Université va récupérer l'argent, sous quelle forme et quel fléchage. D'après ce qu'il a compris, l'Etat va publier un décret indiquant que sur les 90 euros, il y a tant d'euros pour le sport, tant d'euros pour la santé etc. Il est nécessaire d'être vigilant sur ce sujet. Les étudiants en classe préparatoire vont devoir cotiser de la même façon que les étudiants à l'université, mais les étudiants en classe préparatoire n'ont pas de FSDIE, de Centre de santé, de service de sports. **M. BONNET-GIBET** se demande comment l'Université va pouvoir récupérer de l'argent pour après conventionner avec des classes préparatoires.

LE PRESIDENT est d'accord sur cette vigilance. Aujourd'hui, il y a 9 000 personnes qui bénéficient des activités physiques et sportives. Elles payent une cotisation. Demain, avec une cotisation obligatoire pour tous, cela veut dire que potentiellement il y a 50 000 personnes qui de droit pourraient bénéficier de ces services. L'Etablissement serait incapable de l'assumer.

Mme BOUSQUET confirme que c'est actuellement en discussion et considère qu'il est peut-être un peu tôt pour parler de l'ensemble des éléments.

Pour le fonds de subvention, elle considère que la communication est assez bien faite, notamment via des affiches, via l'agenda papier et numérique. Il y a énormément d'interventions et d'explications. L'équipe du Pôle étudiant fait très bien son travail. Les portes sont ouvertes pour recevoir les étudiants qui sont en demande. La raison est peut-être un rapport psychologique à l'aide. Demander de l'aide, ce n'est pas forcément facile. Ce n'est pas simplement un problème de communication.

Mme TRICHET souligne qu'il est précisé dans le texte qu'il va y avoir un versement de 40 000 euros qui est prévu au 1^{er} juin. Elle demande ce qui est fait de reliquat. Elle demande si l'on abonde par-dessus le reliquat pour atteindre les 40 000 euros ou est-ce que l'on reverse encore 40 000 euros.

Elle se demande si le frein ne concerne pas finalement le montant des aides versées. Elle se demande si le fait de doubler l'aide ne rendrait pas la demande un peu plus effective. Si c'est pour aller chercher 400 euros sur

l'année, il vaut mieux aller travailler le week-end. Par contre, elle souligne le dynamisme de l'engagement des étudiants et des UFR dans les projets qui doit être poursuivi.

M. BRANCHEREAU précise, sur la gestion des reports de crédit, que l'Université a un engagement contractuel à verser 40 000 euros au CROUS chaque année. Le CROUS s'engage à reporter d'une année sur l'autre les crédits non utilisés. Les crédits d'une année non utilisés sont reportés l'année suivante. C'est la même chose pour la partie FSDIE Université, les crédits qui ne seraient pas utilisés en fin d'exercice sont reportés automatiquement. On considère que ce sont des crédits fléchés à destination de ce fonds spécifique.

Mme SAMI est d'accord avec ce qu'a dit **Mme TRICHET**. Néanmoins, elle reste interpellée parce qu'elle voit autour d'elle des étudiants qui travaillent le week-end, le soir, en journée et qui ont vraiment beaucoup de mal alors qu'ils sont en Licence 3 ou en Master. Il faut vraiment se poser la question de la raison et essayer de trouver des réponses sur le fait que la communication ne semble pas fonctionner. La communication fonctionne parfaitement pour les initiatives. Beaucoup de dossiers sont reçus. La question se pose vraiment au niveau de l'aide d'urgence. Peut-être que la réponse est mixte entre ce que dit **Mme BOUSQUET** et ce que dit **Mme TRICHET**. Ça vaut peut-être la peine de se poser la question et d'essayer de trouver la réponse parce que le fonds social de son point de vue devrait servir en grande partie à l'aide sociale d'urgence.

M. BERNOUSSI souligne qu'il faut orienter les étudiants vers le CROUS et les assistantes sociales. C'est un fonds d'aide sociale d'urgence pour répondre à un besoin ponctuel et non une bourse.

Mme MIRALLIE fait partie des étudiants qui travaillent 20 heures par semaine. Les étudiants connaissent ces aides. La démarche personnelle à réaliser n'est pas facile pour un étudiant. Il faut passer devant une assistante sociale et lui raconter sa vie. Il faut notamment prouver que les parents ne donnent pas d'argent. Ce sont des choses qui font peur. Certains étudiants préfèrent travailler et gagner leur vie, même si cela nécessite de faire des sacrifices.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 30 voix pour la répartition du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes 2018.

POINT 11. APPROBATION DE LA DEMANDE D'ACCREDITATION D'UNE LICENCE PROFESSIONNELLE « SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS, QUALITE, NUTRITION ET ANALYSES », UNIQUEMENT EN ALTERNANCE, A L'IUT DE LA-ROCHE-SUR-YON, A PARTIR DE 2018-2019

M. BERNOUSSI rappelle le contexte. Il s'agit d'une licence qui est portée par un organisme de formation qui s'appelle l'ISFEN, qui est un Centre de Formation pour Apprentis. Il déploie déjà cette formation dans d'autres lieux. Il y a une demande importante sur le site de la Roche-sur-Yon car il y a des entreprises dans le domaine de l'agroalimentaire. Ce centre voulait implanter cette licence sur le site. L'Etablissement a souhaité que cette licence soit portée complètement par l'IUT, en lien avec cet organisme de formation. C'est une licence qui va se dérouler en alternance. Elle ne coûte rien à l'Etablissement et va apporter des ressources propres, d'où l'enjeu que ce soit l'Université qui porte cette formation. **M. BERNOUSSI** remercie les collègues du département génie biologique de la Roche-sur-Yon qui ont travaillé à grande vitesse pour porter le dossier et l'amener jusqu'à la CFVU et le Conseil d'Administration.

M. POUZAINT indique qu'il y a une licence professionnelle qui a fermé il y a un certain temps dans ce domaine et qui était portée conjointement par une UFR de l'Université et un établissement extérieur alors même que la région des Pays-de-la-Loire est une région très développée au niveau de l'industrie agroalimentaire. Il faut souligner la qualité de la réponse qui est formulée dans le dossier. La balance va peser du côté des recettes mais il est bien évident que quand on regarde les maquettes pédagogiques, on se rend compte qu'il y a effectivement des enseignements qui sont portés par le CFA, mais il y a des collègues de l'IUT qui vont basculer de l'IUT vers la licence professionnelle. Un personnel de catégorie C est recruté pour accompagner la création des TP. C'est un point très important, mais il reste quand même toutes les fonctions de direction des études, de gestion des vacataires, de gestion des contrats, et également de visite dans les entreprises. Il y a trois visites à faire pour chaque alternant. Cette licence va débuter avec 18 étudiants mais l'objectif est de monter à 28. Cela représente 800 heures d'enseignement à effectuer avec les décharges comprises. Ce n'est pas anodin même si cela va dans le bon sens. Pour faire des ressources propres, il faut mettre des moyens en face.

M. BERNOUSSI répond qu'ils ont eu cette discussion avec les collègues de la Roche-sur-Yon et c'est en toute liberté qu'ils ont pris la décision. L'IUT est en pleine réflexion sur son offre de formation. En l'espère, cette formation paraît porteuse, d'autres le sont peut-être moins. C'est une opportunité qu'il ne fallait pas louper.

Mme OBLE a vu que cette formation était ouverte aux demandeurs d'emploi pouvant être indemnisés par le Conseil Régional ou par Pôle emploi. Elle demande si cette formation peut être prise en charge par le Conseil Régional.

M. POUZAINT répond que c'est un problème de formulation dans le dossier. Les contrats d'apprentissage sont gérés en partie par la Région donc il y a des fonds qui proviennent de la Région.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité avec 30 voix pour la demande d'accréditation d'une licence professionnelle « sécurité sanitaire des aliments, qualité, nutrition et analyses », uniquement en alternance, à l'IUT de la Roche-sur-Yon, à partir de 2018-2019.

POINT 12. PRESENTATION DE L'ACTIVITE DU SERVICE DE SANTE DES ETUDIANTS-SUMPPS

LE PRESIDENT accueille le **Docteur BLANCHE** pour présenter l'activité du Service de Santé des Etudiants-SUMPPS.

Le **Docteur BLANCHE** remercie le Président et le Conseil d'Administration de le recevoir. Il présente le bilan d'activité du SUMPPS, service qu'il dirige depuis octobre 2014 dont l'activité est exponentielle. Ce service est bien structuré désormais, autour d'un Comité de pilotage qui, avec la Direction, décide des orientations à prendre pour l'évolution de ce service.

La partie prévention collective a été renforcée. Elle était à son arrivée peu importante et a pris une ampleur assez considérable auprès des étudiants pour leur plus grand bien.

Le relais handicap est dirigé par **M. Stéphane BRUNAT** et les services administratifs sont dirigés par **Mme LE MOING**, secrétaire générale et régisseur des recettes. Le service est composé d'assistantes sociales, de médecins, de pharmaciens, d'infirmiers et de psychologues.

L'activité globale du service montre une activité en croissance permanente d'année en année, que ce soit les entretiens de prévention réalisés par les infirmières, les consultations qui sont faites dans le cadre du Centre de santé. Il y a eu un certain tassement des visites de prévention en 2015-2016. L'activité remonte en 2016-2017. Il y a plusieurs raisons à ce tassement mais la raison essentielle, c'est que les étudiants sont peu enclins à venir prendre un rendez-vous qui n'est pas un rendez-vous médical. Il en a discuté avec ses collègues au niveau national et c'est la même chose dans toutes les universités. Les étudiants des écoles sous contrat représentent plus de 3 000 étudiants.

Concernant le Centre de santé, il y a une très belle augmentation depuis 2014. On est passé de 5 000 visites à un peu plus de 8 000 aujourd'hui. Cela démontre vraiment la difficulté que les étudiants ont aujourd'hui dans l'accès aux soins. Ce n'est pas un problème particulier à la Loire Atlantique mais c'est un problème général. Le Centre de santé est inscrit dans l'offre générale du territoire et l'ARS lui rappelle régulièrement. **Docteur BLANCHE** répond à l'ARS que le SUMPPS assume parfaitement sa part du travail et apporte aussi à travers le Centre de santé un service non négligeable pour les étudiants. Il y a une partie soins infirmiers. Il y a des consultations de nutrition par un médecin titulaire d'un diplôme universitaire de nutrition. Il y a de plus en plus d'étudiants qui viennent pour des troubles du comportement alimentaire (anorexie, boulimie) ou qui sont sportifs et qui souhaitent avoir des conseils nutritionnels. L'activité de médecine générale est exponentielle et il y a également l'activité de gynécologie. Un médecin diplômé d'un diplôme universitaire de gynécologie médicale exerce la gynécologie en plus de son métier de médecin généraliste au sein du Centre de santé. Il y a eu un tassement suite à la fin de la convention avec le Conseil départemental qui mettait à disposition du SUMPPS un médecin pour l'exercice de la gynécologie. Une sage-femme a donc été recrutée. Une sage-femme répond aux compétences attendues dans le cadre du Centre de santé. L'obstétrique peut également être gérée, en particulier le suivi de grossesse.

La caisse primaire d'assurance maladie rembourse le montant de la consultation. Le Centre de santé est une consultation médicale, sans avance de frais par l'étudiant. C'est une règle à laquelle le **Docteur BLANCHE** tient.

La prévention collective est un élément important qui n'existait pas avant son arrivée. Les étudiants que le service touchait en prévention, c'étaient les étudiants qui venaient voir les infirmières pour l'entretien de prévention mais qui étaient peu enclins à venir. C'est la raison pour laquelle ont été mis en place les étudiants relais santé.

Ils sont reconnaissables avec leur sweat orange. L'objectif est clair : animer des actions de prévention collective, des ateliers qu'ils ont inventés et qu'ils animent. Il s'agit de thèmes de santé publique : l'alcool, la sexualité, le bien-être, la gestion du stress, le sommeil, le SIDA, l'audition. Les étudiants relais ont par exemple été sur tous les campus de l'Université pour proposer des audiométries gratuites aux étudiants. L'action « Dose ta soirée » a été mise en œuvre en 2015 sur les risques liés à l'alcool, à savoir les risques routiers, les risques liés sexualité qui concernent les rapports non consentis, les maladies sexuellement transmissibles, les images détournées sur internet, souvent à l'origine de situations désastreuses pour les victimes. Plus les années passent, plus le SUMPPS augmente sa présence sur les Campus.

Une deuxième campagne « Manger, bouger, rêver » qui concerne l'alimentation, le sport et le sommeil a été réalisée.

Il y a cette année un fil rouge qui concerne la prévention des risques liés à l'alcool suite au malheureux décès de l'étudiant en médecine et à la demande de **Monsieur BIAIS**. Des actions ont donc été mises en place avec les partenaires. Le 15 février a eu lieu une manifestation en lien avec la Ville de Nantes, la TAN, la gendarmerie, la police. Tout s'est bien passé et a été extrêmement bien vécu par les étudiants. Ces manifestations sont à refaire.

Depuis 2011, il y a des activités bien-être et un accompagnement psychologique. Des ateliers collectifs de sophrologie ont été mis en place pour le moment en PACES où il y a une forte pression des étudiants. Ce dispositif pourrait également être insaturé en Droit. Le SUMPPS s'apprête à répondre à un appel à projet dans ce domaine qui consisterait à mettre en place des ateliers collectifs de sophrologie in-situ au sein des structures universitaires. Sur Saint-Nazaire, une sophrologue est intervenue sur l'IUT. Elle a fait une dizaine de séances. Les troubles psychiques rencontrés parmi les étudiants concernent surtout des troubles névrotiques, le stress... 4% des étudiants souffrent de schizophrénie, de pathologies schizoïdes et de troubles délirants, ce qui quelques fois peut poser des problèmes au sein des Composantes.

Les étudiants étrangers hors Communauté Européenne ne sont plus suivis par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII). Avant, ils devaient passer par l'OFII pour avoir leur titre de séjour, avec une visite médicale, en particulier une radio pulmonaire pour la prévention des pathologies, en particulier la tuberculose pulmonaire. Face à la disparition de cette visite médicale et le peu de réactivité de l'Etat dans ce domaine, le SUMPPS a travaillé avec la Direction des relations internationales. Un très beau travail a été réalisé. Avant que l'étudiant vienne sur le territoire, les ordonnances pour les radios pulmonaires sont anticipés au maximum. Soit il vient avec sa radio, soit il a un papier. Lors des réunions de rentrée, il est rappelé que pour les étudiants hors CE (1 430 étudiants), à l'identique des étudiants de l'Université quand ils partent en Chine par exemple, sont tenus d'avoir un dossier médical complet. Il ne s'agit pas de stigmatiser ces étudiants. Comme tout étudiant, ils viennent faire leur visite de prévention sans obligation, mais ils sont encouragés à le faire. 125 ordonnances ont été délivrées et il y a eu un cas de tuberculose contagieuse sur une structure.

Docteur BLANCHE est très attaché à l'évaluation et à la qualité. Un questionnaire a été réalisé pour essayer d'analyser le ressenti de l'étudiant lorsqu'il vient au SUMPPS. Ce questionnaire mis en place depuis le mois de février. Les étudiants semblent satisfaits. Le questionnaire sera affiné.

Les ressources propres proviennent des caisses primaires qui remboursent aux alentours de 135 000 €.

Les ressources propres pour les établissements en convention s'élèvent à 97 000€.

Les appels à projets ont mis du temps à démarrer, mais le service répond maintenant quasiment à une quinzaine d'appels à projets au cours de l'année. Le service a bénéficié de financements de l'ARS pour la prévention à hauteur de 28 500 € annuels pendant 3 ans, ce qui est loin d'être neutre. La fondation Roche, la Mutualité française, la Préfecture, le Conseil départemental, la sécurité routière ont également versés des fonds. L'objectif est d'être le plus autonome possible dans les financements pour la prévention.

L'accueil a évolué. Le personnel en poste aujourd'hui est plutôt content.

En matière de prévention dentaire, le service a récupéré un fauteuil dentaire à l'UFR d'Odontologie car ils en changeaient. Une pièce a donc pu être aménagée et un interne vient une fois par semaine une demi-journée afin de réaliser des consultations de prévention dentaire. Eu égard au succès, une réflexion est en cours pour ouvrir des créneaux supplémentaires. Il y a eu 90 consultants sachant que les consultations ont lieu le vendredi matin avec 6 à 7 consultants par matinée.

Il y a également les outils de télé-médecine qui maintenant fonctionnent. **M. BIAIS** a aidé le SUMPPS dans les relations avec le CHU et la Professeur QUEREUX, adjointe au chef de service de Dermatologie. L'accès au dermatologue est un peu compliqué en ville. Ce service vient en appui au médecin généraliste lorsqu'il a un

doute sur une liaison dermatologique. Il prend une photo de la liaison qu'il transmet via une messagerie sécurisée directement au service dermatologie du CHU. Ces images sont lues tous les soirs par un praticien hospitalier. Ce sont des photos médicales. Le service a donc acheté un appareil photo et les personnels du service de photologie du CHU sont venus former les médecins du SUMPPS à prendre des photos médicales.

Les souhaits du **Docteur BLANCHE** sont de :

- rendre la structure plus lisible pour les étudiants et creuser l'évaluation du service rendu. Le service est déjà beaucoup plus lisible depuis le changement de dénomination ;
- adapter le fonctionnement du centre à l'augmentation d'activité ;
- promouvoir la prévention individuelle, même si c'est difficile, et élargir la présence du SUMPPS dans les composantes universitaires et dans les écoles sous contrat ;
- en ce qui concerne le handicap, c'est un point qui tient à cœur à **M. BRUNAT**, travailler avec la scolarité et les enseignants pour une meilleure compréhension des aménagements proposés par les médecins. Ces aménagements ne sont pas toujours compris. Il faut donc travailler là-dessus. Il y a une thèse de santé publique en préparation, rédigée par **Damien DURAND**, sur la photographie annuelle du service de santé ;
- développer les sources de financement.

LE PRESIDENT remercie le **Docteur BLANCHE** pour la qualité de sa présentation et surtout pour son travail et celui de toute son équipe. Il n'existe pas de service de santé partout.

M. LUPI a eu plaisir de siéger au Conseil de service en tant que membre du Conseil d'Administration et il a beaucoup apprécié le dynamisme, la partie agile du service et son innovation, notamment sur la prévention collective faite par les étudiants. Il a été souligné au Conseil de service qu'effectivement beaucoup d'étudiants en médecine faisaient partie de cette prévention collective et qu'il y avait un déficit de participation de la part des étudiants d'autres composantes. Il serait peut-être intéressant que pour ces derniers, leur investissement soit reconnu. La réflexion est engagée au niveau de la CFVU. En tant qu'enseignant référant de L1, **M. LUPI** fait souvent appel à ce service en orientant des étudiants pour l'accompagnement psychologique et il a toujours un retour très positif de la part de ces étudiants. L'aspect innovant est très conséquent avec la télémédecine et la prise en compte des problématiques de dermatologie. Il souhaite vivement que le **Docteur BLANCHE** félicite l'ensemble de ses collaborateurs au nom des membres du Conseil d'Administration pour ce travail et ce fort dynamisme.

Le **docteur BLANCHE** indique que ce sera fait et il le remercie pour ces propos très encourageants.

Mme BOUSQUET applaudit l'ensemble du service et trouve que le **Docteur BLANCHE** est trop modeste sur la médiation auprès des étudiants, parce que tous les ans, toute l'équipe se déplace dans les réunions de pré-rentrée. La médiation avec les étudiants auprès des publics est extraordinaire (ex. : Speed Cooking...) Ce sont des moments très joyeux qui se déroulent dans les différentes UFR de l'Université. Le retour des étudiants est très positif.

Mme SAMI salue très sincèrement toutes les évolutions positives qui semblent aller dans le sens d'un meilleur être et d'une meilleure vie pour les étudiants. Elle remercie **Docteur BLANCHE**. Elle constate que le SUMPPS prend en charge apparemment deux logements, ce qui lui semble être une initiative extrêmement importante et intéressante. Elle propose que le CROUS utilise le surplus non utilisé du fonds social pour éventuellement avoir une chambre ou deux qui pourraient être ouvertes aux étudiants qui seraient en difficulté. Puisque les étudiants ne vont pas au CROUS pour demander des aides pour un certain nombre de raisons, peut-être que l'Université pourrait aller vers le CROUS en disant qu'il y a des possibilités d'utilisation des fonds s'ils ne sont pas utilisés autrement.

M. CHAGNEAU remercie pour cette présentation qui reflète le dynamisme et l'activité du service. Lui-même, étudiant en médecine, a des retours extrêmement positifs de tous les étudiants qu'il croise et qui ont pu consulter au Service de santé des étudiants, quelle que soit le type de consultation. Il remercie pour le volet prévention. La prévention de l'hyper alcoolisation et ses risques est un enjeu majeur du territoire qui concerne plus particulièrement la population.

Au niveau national, il y a un service sanitaire national qui va bientôt être voté. Il demande s'il y a quelque chose qui est en discussion sur les centres de santé.

Docteur BLANCHE souligne que les étudiants relais santé sont des étudiants qui viennent de l'ensemble des Composantes de l'Université et cette pluralité fait la richesse du dispositif. Le gouvernement a souhaité que les étudiants de 2^{ème} et 3^{ème} année de médecine, mais pas seulement de médecine, puissent participer à des dispositifs de prévention généraux aussi bien dans l'éducation nationale que dans différents lieux. Il y aura une

retombée vers les universités mais il a clairement dit au Président de l'association des Directeurs de SUMPPS qui est à l'écoute du Ministre qu'il ne fallait pas que les étudiants relais santé soient exclusivement des étudiants en médecine. Ce serait une très mauvaise chose parce que la pluralité est vraiment essentielle.

M. BONNET-GIBET remercie **Docteur BLANCHE** pour ce qu'il fait. Le petit bémol concerne les sites délocalisés qui sont Saint-Nazaire et la Roche-sur-Yon. Il a été à Saint-Nazaire il y a un mois et demi pour un schéma régional sur l'ESR et le manque de centre de santé des étudiants est criant là-bas. Le plan étudiant parlait de développer les centres de santé. Il y a actuellement un appel à projets pour les villes moyennes. Il demande si l'Université compte développer dans les sites délocalisés plus de services de santé.

Docteur BLANCHE répond qu'il y a dans les centres délocalisés des médecins qui sont là une journée par semaine. Le problème de l'accès aux soins est peut-être moins aigu à Saint-Nazaire qu'à la Roche-sur-Yon. Il a rencontré l'ARS de Vendée il y a un mois et demi pour leur demander dans quelles conditions un Centre de santé pourrait être créé. Il attend des réponses de la CPAM. Sur Saint-Nazaire, rien n'est prévu pour le moment.

M. POUZAINT indique qu'il faut souligner l'implication de l'Université financièrement puisque le bilan financier ne serait pas complet si on ne soulignait pas qu'il y a plus 1 million 3 d'euros qui sont abondés par l'Université pour faire fonctionner le Centre de santé.

POINT 13. APPROBATION DES MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)

M. BERNOUSSI rappelle qu'il y a un décret du 3 juillet 2006 qui fixe les modalités de règlement des frais de déplacement occasionnés par les agents de l'Etat. Le Conseil d'Administration peut établir un certain nombre de règles dérogatoires pour une durée limitée. Le Conseil d'Administration avait approuvé des dérogations le 11 décembre 2015 pour la période 2016-2017. Ces modalités ont été prolongées jusqu'au 1^{er} avril 2017. Il convient désormais d'élaborer de nouvelles modalités pour la période suivante. Un groupe de travail a été constitué suite à une première présentation en Commission Permanente du Conseil d'Administration. Il était constitué d'administrateurs, de gestionnaires de laboratoire, de Composante, de Directeurs, de services. Les modalités présentées pour approbation du Conseil d'Administration sont issues des réflexions de ce groupe de travail. La cellule de la commande de publique ou la DAF formeront les collègues. Un guide sera élaboré. Par ailleurs, des informations à ce sujet sont disponibles sur l'Intranet.

Mme DRONNEAU insiste sur le fait qu'il va falloir faire de la pédagogie auprès des collègues usagers destinataires de ces modalités, notamment les enseignants. Ça ne doit pas être la responsabilité de la secrétaire de laboratoire d'expliquer ces modalités. Il sera nécessaire de rappeler à tout le monde ces changements. La formation doit bien venir d'en haut vers l'ensemble des personnels concernés afin d'accompagner la mise en route de ces changements sur le terrain. La proposition faite ici est plutôt favorable aux personnels. Il ne risque pas a priori d'y avoir de contestation.

M. GUEVEL a fait partie du groupe de travail avec **Mme DRONNEAU** en qualité d'administrateur et de Directeur de Composante et donc d'ordonnateur secondaire. Le groupe s'est bien mobilisé. Etaient présents dans ce groupe des collègues expertes de ces questions en responsabilité. Ce groupe a mené des réflexions pertinentes et enrichissantes pour arriver à un texte qui va permettre de respecter la réglementation. Ce texte va convenir aux usagers. Il est adapté aux pratiques et aux usagers. Ce groupe de travail a réfléchi autour de ces questions et dans le même temps, puisque l'on vient de changer de marché, ont été soulevées des questions associées à ce nouveau marché. **M. GUEVEL** a découvert que le nouveau marché, malgré les critiques sur le terrain, est plutôt flexible et répond plutôt bien à la demande de l'Etablissement mais doit faire l'objet de formations au plus près du terrain, de pédagogie, de communication. Les services se chargeront de faire évoluer à la marge le contrat qui lie l'Etablissement à Havas de façon à ce que le marché se plie aux pratiques de l'Etablissement, à ses usages, à ses souhaits. Le texte présenté est bien ficelé. Il ne rentre pas dans des détails d'utilisation. Ce n'est pas un guide pratique, qui par ailleurs va exister. Les services sont très mobilisés pour répondre aux questions au quotidien.

Mme FLEURY BAH tient à saluer au nom de la majorité le travail effectué par le groupe de travail en charge de la réflexion sur ces modalités de prise en charge des frais de déplacement. Elle donne son point de vue d'ordonnateur secondaire, de directrice d'unité de recherche. Les modalités proposées ont l'avantage de maintenir une certaine souplesse dans les modalités de prise en charge des frais de déplacement. C'est le cas par exemple pour ce qui concerne l'utilisation d'un véhicule personnel. C'est une souplesse qui est importante pour le fonctionnement au quotidien d'un laboratoire.

LE PRESIDENT remercie pour le travail réalisé car c'est toujours un sujet délicat. Il faut faire l'équilibre entre la réglementation et la souplesse des usages. Ce travail va dans le bon sens.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 28 voix pour les modalités de prise en charge des frais de déplacement à l'Université de Nantes telles qu'annexées.

POINT 14. APPROBATION DE TARIFS, DONNS ET SUBVENTIONS (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)

Mme OBLE tient juste à souligner que pour l'UFR Sciences et Techniques, la tarification distingue les candidats du secteur privé, les candidats académiques, les étudiants doctorants, les post-docs et demandeurs d'emploi. C'est une très bonne chose. Il n'y a plus qu'à convaincre la Région et Pôle Emploi de financer les formations universitaires en leur précisant qu'elles répondent aux besoins du monde socioéconomique et permettent un retour rapide à l'emploi.

Le Conseil d'Administration approuve avec 27 voix pour et 1 voix contre les tarifs détaillés dans le tableau joint en annexe.

POINT 15. RENDU-COMPTE DES CONVENTIONS, MARCHES ET CONTRATS SIGNES PAR LE PRESIDENT EN 2017 (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)

M. BERNOUSSI demande si les administrateurs ont des questions sur les documents mis en ligne sur Prodoc.

Mme SAMI a une question au sujet du marché public passé avec la Cité des Congrès pour 2 millions d'euros. Elle souligne l'importance de cette somme et aimerait comprendre à quoi elle peut correspondre, d'autant plus que certaines manifestations ne rentrent pas dans le cadre de ce marché. C'est par exemple le cas de l'organisation de la remise des diplômes de l'Ecole polytechnique qui a coûté 28 000 euros et l'organisation des journées scientifiques 2017 qui a coûté 72 000 euros.

M. BRIOLET répond qu'il s'agit d'un accord cadre de quatre 4 ans conclu avec la Cité des Congrès pour un montant estimé maximum de 2 millions d'euros. Il y a des marchés passés pour chaque manifestation. Cela ne signifie pas dire que 2 millions d'euros seront dépensés.

POINT 16. RENDU COMPTE DE REMISES GRACIEUSES

M. BERNOUSSI indique que les remises gracieuses s'élèvent à 600 euros. Il s'agit de conventions de formation que les étudiants sont dans l'incapacité d'honorer.

POINT 17. QUESTIONS DIVERSES

Absence de questions diverses

M. CHAGNEAU souligne qu'il s'agit du dernier Conseil d'Administration du mandat des représentants étudiants. Il remercie les membres du Conseil d'Administration pour l'enrichissement qui leur ont apporté.

Les représentants étudiants sont applaudis.

LE PRESIDENT les remercie pour leur engagement réel. Ils ont respecté leur mandat et cela les honore.

LE PRESIDENT lève la séance à 13h00.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ
Olivier LABOUX

